Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUMEUR - GAUTIER

L'an Deux Mille Vingt Cinq
Le vingt-huit novembre à vingt heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Mr GOURONNEC Pierrick, Maire

DATE DE CONVOCATION	**20 novembre 2025**
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	13
VOTANTS	14

Etaient présents :
Monsieur GOURONNEC Pierrick, Monsieur RENAUD François, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Monsieur JANVIER Jean-Yves, Madame L'AUBIN Marie-Renée, Monsieur MALLEDAN Pierre-Yvon, Monsieur TERRIEN Yannick, Madame CLENET Véronique, Monsieur LE GUEN François, Monsieur LE ROUZES Benoît, Madame BOURDOISEAU Sindy, Madame LE TIRANT Christine, Madame DIONNOT Valérie

Procurations :
Madame CARVENNEC Marie-Hélène donne procuration à CLENET Véronique

Absents :
Madame NICOLAS Adeline

Formant la majorité des membres en exercice.
Madame CLENET Véronique est nommée secrétaire de séance.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA CAF DES CÔTES D'ARMOR, LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ ET LES COMMUNES DU TERRITOIRE

Par délibération en date du 4 Novembre 2025, Lannion-Trégor Communauté a lancé le renouvellement de la Convention Territoriale Globale qui doit être signée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'ensemble des communes du territoire avant le 31 décembre 2025.

Pour rappel, conformément aux directives de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), depuis le 1er janvier 2022, la CAF doit mettre en œuvre avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du département et de leurs communes, une contractualisation pluriannuelle portant sur des enjeux communs à la CAF et aux collectivités.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE

La présente convention porte sur les enjeux communs à la CAF et aux collectivités territoriales pour répondre aux besoins des familles.
Sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté, la CTG propose aux communes, à l'EPCI et la CAF de travailler conjointement 4 enjeux, identifiés dans le cadre d'un diagnostic partagé, complété par l'Analyse des Besoins Sociaux menée sur le territoire, d'un bilan de la Convention Territoriale Globale 2021-2025 et d'un travail collaboratif entre les communes, l'EPCI et la CAF :

- Faciliter et garantir l'accès aux structures d'accueil des enfants et aux ressources du territoire

- Proposer une offre d'accueil petite enfance, enfance, jeunesse de qualité et adaptée aux besoins

- Développer le soutien à la fonction parentale et valoriser les lieux d'animation a la vie sociale

- L'accès aux droits et aux logements pour les jeunes

La Convention Territoriale Globale doit faire l'objet d'une signature par la CAF des Côtes d'Armor, les communes du territoire et Lannion-Trégor Communauté avant le 31 décembre 2025. Dans la perspective de cette échéance qui conditionne l'octroi par la CAF des Côtes d'Armor des financements liés aux politiques Petite enfance, Enfance, Jeunesse, il convient que les Maires du territoire et le Président de Lannion-Trégor Communauté soient autorisés par délibération de leur assemblée à signer la Convention Territoriale Globale (Projet de CTG en annexe).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu l'arrêté du 03 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales ;
Vu la circulaire CNAF n° 2021-008 relative à la contractualisation territoriale globale ;
Vu le règlement intérieur de la CAF des Côtes d'Armor approuvé par son Conseil d'Administration ;
Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE

d'Allocations Familiales (CNAF) ;

Vu le projet de Convention Territoriale Globale ;

VU la délibération n° CC_2025_0224 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 04 Novembre 2025, approuvant l'accord de méthode préalable à la signature d'une Convention Territoriale Globale entre Lannion-Trégor Communauté et la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les enjeux et objectifs de la Convention Territoriale Globale.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire,

Le Maire,
Pierrick GOURONNEC



Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE

Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le

ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

CC_2025_0224

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 4 novembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatre novembre à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 17 octobre 2025.

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants
Présents ce jour : 66 Procurations : 6

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme BENECH Laurence , Mme BARBIER Françoise , M. BETOULE Christophe , M. BODIOU Henri , Mme BOIRON Bénédicte , Mme BRAS-DENIS Annie , M. CALLAC Jean-Yves , M. CAMUS Sylvain , M. COCADIN Romuald , M. COENT André , Mme CRAVEC Sylvie , M. DELISLE Hervé , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Michel , Mme GOURHANT Brigitte , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , M. HENRY Serge , Mme ROUGNANT Marie Jo (suppléante de M. HOUSSAIS Pierre), M. HOUZET Olivier , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JORAND Jean-Claude , M. JEFFROY Christian , Mme KERRAIN Tréfina , M. KERVAON Patrice , M. LATIMIER Hervé , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , Mme LE GUÉZIEC Patricia , M. LE HOUEROU Gilbert , M. LE JEUNE Joël , Mme LE MEN Françoise , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LEON Erven , M. L'HEREEC Patrick , Mme LOGNONÉ Jamila , M. MAHE Loïc , M. MAINAGE Jacques , Mme MAREC Danielle , M. MARTIN Xavier , M. MEHEUST Christian , M. NICOLAS Gildas , M. OFFRET Maurice , Mme LE COQ-BERESCHEL Annyvonne (suppléante de M. PARANTHOEN Henri), M. PHILIPPE Joël , Mme PIRIOU Karine , M. PONCHON François , Mme PONTAILLER Catherine , M. PRAT Jean-Louis , M. PRIGENT François , Mme PRUD'HOMM Denise , M. QUEGUINER Yannick , M. QUENIAT Jean-Claude , Mme ALLAIN Sonia (suppléante de M. QUILIN Gérard), M. ROBERT Eric , M. ROBIN Jacques , M. ROUSSELOT Pierrick , M. SEUREAU Cédric , Mme SAUVEE Julie , M. TERRIEN Pierre , M. THEBAULT Christophe , M. THERIN Patrick

Procurations :
Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine à Mme PONTAILLER Catherine, M. DROUMAGUET Jean à Mme BENECH Laurence, M. KERGOAT Yann à M. HUONNIC Pierre, Mme NIHOUARN Françoise à M. TERRIEN Pierre, Mme PRIGENT Brigitte à M. JEFFROY Christian, M. RANNOU Laurent à M. COCADIN Romuald

Etaient absents excusés :
Mme AURIAC Cécile, Mme BONNIEC Carole, Mme COADIC Marie-Laure, M. COLIN Guillaume, M. GARZUEL Alain, M. LE BRAS Jean-François, M. LE GALL Jean-François, M. NEDELLEC Yves, Mme NICOLAS Sonya, M. NOEL Louis, Mme PIEDALLU Anne-Françoise, M. ROGARD Didier, Mme TURPIN Sylvie

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Convention Territoriale Globale 2026-2030 entre la CAF des Côtes d'Armor, Lannion-Trégor Communauté et les communes

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

Exposé des motifs

La CAF des Côtes d'Armor, conformément aux directives de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), doit mettre en œuvre avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Département et leurs communes une contractualisation pluriannuelle. Cette démarche, obligatoire depuis 2021, vise à mettre les ressources de la CAF, tant financières que d'ingénierie, au service d'une offre territoriale de services stratégique, partenariale et en réponse aux besoins des familles du territoire.

Sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté, la Convention Territoriale Globale propose aux communes, à l'EPCI et à la CAF de travailler conjointement 4 enjeux identifiés à la suite :

- d'un diagnostic préalable issu du projet de territoire approuvé par le Conseil communautaire en juin 2021 et complété par un portrait de territoire élaboré par la CAF des Côtes d'Armor ;
- d'un bilan de la Convention Territoriale Globale 2021-2025 ;
- d'un travail collaboratif entre les communes, l'EPCI et la CAF.

Les 4 enjeux sont :

- Faciliter et garantir l'accès aux structures d'accueil pour enfants et aux ressources du territoire ;
- Proposer une offre d'accueil petite enfance, enfance et jeunesse, de qualité et adaptée aux besoins ;
- Développer le soutien à la parentalité et valoriser les lieux d'animation à la vie sociale ;
- Faciliter l'accès aux droits et aux logements pour les jeunes.

Il est proposé d'approuver les enjeux et objectifs de la Convention Territoriale Globale 2026-2030 telle que jointe en annexe.

La Convention Territoriale Globale doit faire l'objet d'une signature par la CAF des Côtes d'Armor, les communes du territoire et Lannion-Trégor Communauté avant le 31 décembre. Dans la perspective de cette échéance qui conditionne l'octroi par la CAF des Côtes d'Armor des financements liés aux politiques Petite enfance, Enfance, Jeunesse, il convient que les Maires du territoire et le Président de Lannion-Trégor Communauté soient autorisés par délibération de leur assemblée à signer la Convention territoriale Globale.

VU La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;

VU Le Code de la sécurité sociale et notamment ses articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 ;

VU Le Code de l'action sociale et des familles ;

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU Le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel ;

VU Le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles ;

VU L'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

VU La Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

VU La délibération du conseil d'administration de la Caf des Côtes d'Armor en date du 28 juin 2019 concernant la stratégie pluriannuelle de renouvellement des CTG ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ
(Par 71 pour)
(par 1 non votant : GUELOU Hervé)

DECIDE DE :

APPROUVER Les enjeux et objectifs de la Convention Territoriale Globale 2026-2030 telle que jointe en annexe.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la Convention Territoriale Globale et toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 13 NOV. 2025
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 13 NOV. 2025
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

ALLOCATIONS FAMILIALES

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

> La Caisse des Allocations familiales des Côtes d'Armor représentée par la présidente de son conseil d'administration, Mme Brigitte Le Cornet et par son Directeur, M Frédéric Ozenne, dûment autorisés à signer la présente convention ;
>
> Ci-après dénommée «la Caf» ;

et

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LANNION TREGOR COMMUNAUTE,
représentée par son **Président, Monsieur Gervais EGAULT,**
dont le siège est situé : 1 rue Gaspard Monge – 22300 LANNION

LA COMMUNE DE BERHET,
représentée par son Maire, **Madame Laurence BENECH,**
dont le siège est situé : 1 espace Nini-Sébille – 22140 BERHET

LA COMMUNE DE CAMLEZ,
représentée par son Maire, **Monsieur Christophe THEBAULT,**
dont le siège est situé : 1 place de la Mairie – 22450 CAMLEZ

LA COMMUNE DE CAOUËNNEC-LANVEZEAC,
représentée par son Maire, **Monsieur Jean-François LE GUEVEL,**
dont le siège est situé : 2 rue de la Mairie – 22300 CAOUËNNEC-LANVEZEAC

LA COMMUNE DE CAVAN,
représentée par son Maire, **Monsieur Maurice Offret,**
dont le siège est situé : 2 rue Maurice-Denis – 22140 CAVAN

LA COMMUNE DE COATASCORN,
représentée par son Maire, **Monsieur Eric LE CREURER,**
dont le siège est situé 5 rue de la Mairie – 22140 COATASCORN

LA COMMUNE DE COATREVEN,
représentée par son Maire, **Monsieur Yves LE ROLLAND,**
dont le siège est situé : 1 place de la Mairie – 22450 COATREVEN

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

LA COMMUNE DE KERBORS,
représentée par son Maire, **Monsieur Gildas LE BEVER,**
dont le siège est situé : 2 place de la Mairie – 22610 KERBORS

LA COMMUNE DE KERMARIA SULARD,
représentée par son Maire, **Monsieur Pierre HOUSSAIS,**
dont le siège est situé : 14 rue de la Mairie – 22450 KERMARIA-SULARD

LA COMMUNE DE LANGOAT,
représentée par son Maire, **Monsieur Hervé DELISLE,**
dont le siège est situé : 2 place de l'Eglise – 22450 LANGOAT

LA COMMUNE DE LANMERIN,
représentée par son Maire, **Madame Carole BONNIEC,**
dont le siège est situé : 2 chemin de Kerhamon – 22300 LANMERIN

LA COMMUNE DE LANMODEZ,
représentée par son Maire, **Madame Lydie DOMANCICH,**
dont le siège est situé : 8 rue de la Mairie – 22610 LANMODEZ

LA COMMUNE DE LANNION,
représentée par son Maire, **Monsieur Paul LE BIHAN,**
dont le siège est situé Place du Général-Leclerc – 22300 LANNION

LA COMMUNE DE LANVELLEC,
représentée par son Maire, **Monsieur François PRIGENT,**
dont le siège est situé : 3 rue du Château – 22420 LANVELLEC

LA COMMUNE DE LA ROCHE JAUDY,
représentée par son Maire, **Monsieur Jean-Louis EVEN,**
dont le siège est situé Place du Pouliet – La Roche-Derrien – 22450 LA ROCHE JAUDY

LA COMMUNE DE LE VIEUX MARCHE,
représentée par son Maire, **Monsieur Alain GARZUEL,**
dont le siège est situé : 11 place aux Chevaux – 22420 LE VIEUX MARCHE

LA COMMUNE DE LEZARDRIEUX,
représentée par son Maire, **Monsieur Henri PARANTHOEN,**
dont le siège est situé : 23 place du Centre – 22740 LEZARDRIEUX

LA COMMUNE DE LOGUIVY-PLOUGRAS,
représentée par son Maire, **Monsieur Jean-François LE GALL,**
dont le siège est situé : 1 place de la Mairie – 22780 LOGUIVY-PLOUGRAS

LA COMMUNE DE LOUANNEC,
représentée par son Maire, **Monsieur Gervais EGAULT,**
dont le siège est situé : 3 route de Perros – 22700 LOUANNEC

LA COMMUNE DE MANTALLOT,
représentée par son Maire, **Monsieur Jean DROUMAGUET,**

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

dont le siège est situé : 59 le Bourg – 22450 MANTALLOT

LA COMMUNE DE MINIHY TREGUIER,
représentée par son Maire, **Monsieur Christian LE ROI,**
dont le siège est situé : 15 rue du Bourg – 22220 MINIHY TREGUIER

LA COMMUNE DE PENVENAN,
représentée par son Maire, **Madame Denise PRUD'HOMM,**
dont le siège est situé : 10 place de l'Eglise – 22710 PENVENAN

LA COMMUNE DE PERROS-GUIREC,
représentée par son Maire, **Monsieur Erven LEON,**
dont le siège est situé : Place de l'Hôtel de ville – 22700 PERROS-GUIREC

LA COMMUNE DE PLESTIN-LES-GREVES,
représentée par son Maire, **Monsieur Christian JEFFROY,**
dont le siège est situé : Place de la Mairie – 22310 PLESTIN-LES-GREVES

LA COMMUNE DE PLEUBIAN,
représentée par son Maire, **Monsieur Loïc MAHE,**
dont le siège est situé : 2 rue des Anciens-Combattants – 22610 PLEUBIAN

LA COMMUNE DE PLEUDANIEL,
représentée par son Maire, **Monsieur Didier ROGARD,**
dont le siège est situé : 1 place de la Mairie – 22740 PLEUDANIEL

LA COMMUNE DE PLEUMEUR-BODOU,
représentée par son Maire, **Monsieur Pierre TERRIEN,**
dont le siège est situé : 3 place du Bourg - 22560 PLEUMEUR BODOU

LA COMMUNE DE PLEUMEUR-GAUTIER,
représentée par son Maire, **Monsieur Pierrick GOURONNEC,**
dont le siège est situé : 1 rue de Pleubian – 22740 PLEUMEUR-GAUTIER

LA COMMUNE DE PLOUARET,
représentée par son Maire, **Madame Annie BRAS-DENIS,**
dont le siège est situé : 1 place de l'Eglise – 22420 PLOUARET

LA COMMUNE DE PLOUBEZRE,
représentée par son Maire, **Madame Brigitte GOURHANT,**
dont le siège est situé : Place des Anciens Combattants – 22300 PLOUBEZRE

LA COMMUNE DE PLOUGRAS,
représentée par son Maire, **Monsieur Jean-Claude QUENIAT,**
dont le siège est situé : 7 place de la Mairie – 22780 PLOUGRAS

LA COMMUNE DE PLOUGRESCANT,
représentée par son Maire, **Madame Anne-Françoise PIEDALLU,**
dont le siège est situé : 4 Place de la Mairie – 22820 PLOUGRESCANT

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

LA COMMUNE DE PLOUGUIEL,
représentée par son Maire, **Monsieur Pierre HUONNIC,**
dont le siège est situé : Rue de Tréguier – 22220 PLOUGUIEL

LA COMMUNE DE PLOULEC'H,
représentée par son Maire, **Monsieur Sylvain CAMUS,**
dont le siège est situé : 2 rue de la Mairie – 22300 PLOULEC'H

LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU,
représentée par son Maire, **Monsieur Yann KERGOAT,**
dont le siège est situé : 1 place de l'Eglise – 22300 PLOUMILLIAU

LA COMMUNE DE PLOUNERIN,
représentée par son Maire, **Monsieur Patrick L'HEREEC,**
dont le siège est situé : 36 rue du Bon Voyage – 22780 PLOUNERIN

LA COMMUNE DE PLOUNEVEZ-MOEDEC,
représentée par son Maire, **Monsieur Gérard QUILIN,**
dont le siège est situé : 2 rue Jean-Moulin 22810 PLOUNEVEZ-MOEDEC

LA COMMUNE DE PLOUZELAMBRE,
représentée par son Maire, **Monsieur André COENT,**
dont le siège est situé : 1 Route du Tréduder – 22420 PLOUZELAMBRE

LA COMMUNE DE PLUFUR,
représentée par son Maire, **Monsieur Hervé GUELOU,**
dont le siège est situé : 26 rue Jules Ferry – 22310 PLUFUR

LA COMMUNE DE PLUZUNET,
représentée par son Maire, **Monsieur Romuald COCADIN,**
dont le siège est situé : 2 rue Anatole Le Braz – 22140 PLUZUNET

LA COMMUNE DE PRAT,
représentée par son Maire, **Monsieur Michel EVEN,**
dont le siège est situé : 1 place de la Mairie – 22140 PRAT

LA COMMUNE DE QUEMPERVEN,
représentée par son Maire, **Monsieur Laurent RANNOU,**
dont le siège est situé : 12 rue de la Mairie – 22450 QUEMPERVEN

LA COMMUNE DE ROSPEZ,
représentée par son Maire, **Monsieur Jacques ROBIN,**
dont le siège est situé : Place de la Mairie – 22300 ROSPEZ

LA COMMUNE DE SAINT-MICHEL-EN-GREVE,
représentée par son Maire, **Monsieur François PONCHON,**
dont le siège est situé : rue de la Côte des Bruyères – 22300 SAINT-MICHEL-EN-GREVE

LA COMMUNE DE SAINT-QUAY-PERROS,
représentée par son Maire, **Monsieur Olivier HOUZET,**

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

dont le siège est situé : 2 avenue de la Mairie – 22700 SAINT-QUAY-PE

LA COMMUNE DE TONQUEDEC,
représentée par son Maire, **Monsieur Joël PHILIPPE**,
dont le siège est situé : 8 rue de la Mairie – 22140 TONQUEDEC

LA COMMUNE DE TREBEURDEN,
représentée par son Maire, **Madame Bénédicte BOIRON**,
dont le siège est situé : 7-9 rue des Plages – 22560 TREBEURDEN

LA COMMUNE DE TREDARZEC,
représentée par son Maire, **Monsieur Yvon LE SEGUILLON**,
dont le siège est situé : 1 place du Bourg – 22220 TREDARZEC

LA COMMUNE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU,
représentée par son Maire, **Monsieur Joël LE JEUNE,**
dont le siège est situé : Place Jules Gros – 22300 TREDREZ-LOCQUEMEAU

LA COMMUNE DE TREDUDER,
représentée par son Maire, **Madame Patricia LE GUEZIEC**,
dont le siège est situé : 4 rue de la Mairie – 22310 TREDUDER

LA COMMUNE DE TREGASTEL,
représentée par son Maire, **Monsieur Xavier MARTIN,**
dont le siège est situé : Route du Dolmen – 22730 TREGASTEL

LA COMMUNE DE TREGROM,
représentée par son Maire, **Monsieur Jean-François LE BRAS**,
dont le siège est situé : Hent Bras – 22420 TREGROM

LA COMMUNE DE TREGUIER,
représentée par son Maire, **Monsieur Guirec ARHANT,**
dont le siège est situé : Boulevard Anatole le Braz – 22220 TREGUIER

LA COMMUNE DE TRELEVERN,
représentée par son Maire, **Monsieur Yannick QUEGUINER**,
dont le siège est situé : 1 Place de la Mairie – 22660 TRELEVERN

LA COMMUNE DE TREMEL,
représentée par son Maire, **Madame Cécile AURIAC,**
dont le siège est situé : 24 rue Beaumanoir – 22310 TREMEL

LA COMMUNE DE TREVOU-TREGUIGNEC,
représentée par son Maire, **Monsieur Pierre ADAM,**
dont le siège est situé : Place du 19 Mars 1962 – 22660 TREVOU-TREGUIGNEC

LA COMMUNE DE TREZENY,
représentée par son Maire, **Monsieur Jean Louis PRAT**,
dont le siège est situé : 1 place de la Mairie – 22450 TREZENY

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

LA COMMUNE DE TROGUERY,
représentée par son Maire, **Monsieur Serge HENRY**,
dont le siège est situé : 1 rue de Saint Ildut – 22450 TROGUERY

Ci-après dénommé «les collectivités»

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité s

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf des Côtes d'Armor en date du 28 juin 2019 concernant la stratégie pluriannuelle de renouvellement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Lannion Trégor Communauté en date du 4 novembre figurant en annexe 6 de la présente convention.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;
- Garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;
- Mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.

Ces missions passent par les objectifs suivants :

> Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

- Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents a
pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie pro
des enfants ;
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- Soutenir les parents, en couple, seuls ou separés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;
- Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le préfet de département et ses Vice-Présidences sont assurées par le président du Conseil Départemental ou un conseiller départemental, un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, et le Président du conseil d'administration de la (CAF) ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la CTG répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la CTG de réaliser un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

La CTG s'appuie également sur une concertation des partenaires et

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

> Les caractéristiques territoriales suivantes :

Une démarche d'Analyse des Besoins Sociaux a été menée en 2021 pour l'EPCI de Lannion Trégor Communauté qui permet d'établir un portrait social de territoire et ainsi dans la démarche de CTG, d'identifier les enjeux et d'améliorer la réponse aux besoins des familles.
L'agglomération compte près de 100 000 habitants, et connaît une certaine stabilité sur les 5 dernières années, avec des dynamiques différentes selon les pôles.
Au-delà du vieillissement de la population plus ou moins avancé sur l'ensemble du territoire avec une proportion de 37 % d'aînés (contre 33% sur le département), il est à noter que :

11 725 familles vivent en « résidents principaux » sur LTC avec une forte proportion sur le Pôle de Cavan (36%) et une plus faible proportion de 20% sur le Pôle de Lézardrieux et de Perros-Guirec.

18 300 enfants mineurs résident sur le territoire de LTC soit 20% de la population. Nous constatons une tendance à la baisse contrairement au département qui connaît une stabilité. Seul le pôle de Cavan se distingue avec 25% de la population qui a moins 18 ans.

En 2023, (données Imaje) nous comptions 1909 enfants de moins de 3 ans, soit une baisse de 1,7% en 3 ans. Une proportion des enfants vivant en familles monoparentales qui augmente depuis 10 ans, avec des effectifs particulièrement élevés chez les adolescents.

> L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes :

Avec 364 assistants maternels actifs en 2023, l'accueil individuel reste le mode d'accueil privilégié des familles. Le territoire dispose de 14 établissements d'Accueil du Jeune Enfant, ce qui représente 308 places en accueil collectif.
Le taux de couverture est de 73,3% pour le territoire de Lannion Trégor Communauté
Cette baisse du taux de couverture -3,4% en 6 ans, risque de s'accentuer puisque cette diminution est essentiellement due au vieillissement des assistants maternels, en effet : 30,8% d'entre elles ont plus de 55 ans.

Le territoire est doté également de plusieurs équipements tels que des alsh pour les enfants et les adolescents, des espaces de vie sociale, des lieux de parentalité (laep, ludothèque...)

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la commune ou communauté de communes (Annexe 1) ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2 et 3) ;

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesur
(Annexes 4).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de Lannion Trégor Communauté ont pour finalité de :

- Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :
- un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
- à la pérennisation et au développement et des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

  La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.

- Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :
  - le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
  - l'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;

- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :
  - le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
  - l'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.

- Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :
  - une action coordonnée avec le service public la petite enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;
  - l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;
  - l'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.

- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles par :
  - l'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
  - la contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

- Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :
  - La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
  - les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.

- Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :
  - un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal ;
  - la détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale.

- Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :
  - l'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
  - l'animation de la vie sociale des territoires ;
  - l'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LANNION TREGOR COMMUNAUTE

- L'équilibre social de l'habitat,
- L'accès aux droits,
- L'accueil de la petite enfance, de l'enfance
- Les services jeunesse,
- La prévention de la délinquance,
- L'animation territoriale de santé

En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1er janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant[1] (AO) et contribuent ainsi à la mise en place du service public de la petite enfance. A ce titre, elles exercent quatre compétences en fonction du nombre des habitants de leurs territoires :

Pour le territoire de LTC, la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance, notamment le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant est intégré aux enjeux de la CTG et son plan d'action. L'intérêt communautaire en matière d'action sociale a été redéfini et l'EPCI est Autorité Organisatrice pour les 3 premières missions :

1) Recenser les besoins : identifier l'offre déjà existante et les besoins en termes d'accueil des enfants de moins de 3 ans à l'échelle communale et intercommunale. Apprécier les besoins d'un point de vue quantitatif et qualitatif.
Recenser les besoins en termes de soutien à la parentalité.

2) Informer et accompagner : garantir une bonne information des parents et futurs parents sur l'offre d'accueil et parentalité disponible

3) Planifier le développement des modes d'accueil : fixer les objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires.

4) Soutenir la qualité des modes d'accueil. : mobiliser l'ensemble des moyens à leur disposition pour favoriser la mise en œuvre de la charte d'accueil du jeune enfant.

[1] Loi plein emploi du 18 décembre 2024.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

Pour cette 4ème mission, la compétence est exercée sur les pôles [illegible] Plouaret, Ploumilliau

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel la commune et ou l'EPCI signataire peuvent s'appuyer pour exercer leurs compétences d'AO. La CTG assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et permettra à la collectivité de projeter un schéma d'Autorité organisatrice.

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Pour le territoire Lannion Trégor communauté, dans le cadre des différents groupes de travail il a été mis en exergue les constats suivants :

- ✓ Nombre de mono-parents important (23,9% LTC /24,9% national)
- ✓ Augmentation du nombre des enfants de 6-10 ans vivant au sein d'une famille monoparentale, +5,8% sur 10 ans
- ✓ Augmentation du nombre d'enfants de moins de 3 ans ont les 2 parents travaillent, +7,8%
- ✓ Non recours à l'emploi pour certaines familles malgré l'offre d'accueil
- ✓ Taux de précarité important sur certains secteurs (12% sur LTC / 15% national)
- ✓ Difficultés de plus en plus croissantes à répondre aux besoins des familles, dont la typologie évolue : mono-parents, séparation, réinsertion, atypie...
- ✓ Difficultés d'accueil des enfants aux besoins spécifiques : troubles du comportement, accueil des enfants de moins de 3 ans en ALSH ...
- ✓ Discontinuité du projet d'accueil de l'enfant à besoins spécifiques entre les différentes structures.
- ✓ Tensions dans les Métiers de la petite enfance
- ✓ Manque de connaissance des dispositifs insertion, inclusion... autant par les familles que par les professionnels.
- ✓ Un seul lieu d'accueil et d'écoute enfants –parents pour les 0-3 ans à Lannion pour le territoire
- ✓ Augmentation des situations difficiles à gérer au sein des structures
- ✓ Augmentation des difficultés des familles dans leur parcours de parents
- ✓ Contribution des Espaces de Vie Sociale au soutien à la parentalité, mais des lieux encore mal identifiés
- ✓ Une jeunesse qui méconnait les ressources, les dispositifs
- ✓ Difficultés d'accès aux droits pour les publics jeunes isolés, vulnérables
- ✓ Une santé mentale des jeunes qui se dégrade, une augmentation des troubles anxieux chez les jeunes adultes (+9,1% en 4 ans)*, et une proportion des 15-24 ans sans emploi ni scolarisés (neets), 14% / (10% au niveau national)
  - ✓ Le suicide est la 2ème cause de décès chez les 15-24 ans *

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

Au regard de ces constats, et du diagnostic partagé, 4 principaux en[illegible]

ENJEU 1 : FACILITER ET GARANTIR L'ACCES AUX STRUCTURES D'ACCUEIL DES ENFANTS ET AUX RESSOURCES DU TERRITOIRE

ENJEU 2 : PROPOSER UNE OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE DE QUALITE et ADAPTEE AUX BESOINS

ENJEU 3 : DEVELOPPER LE SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE et VALORISER LES LIEUX D'ANIMATION A LA VIE SOCIALE

ENJEU 4 : L'ACCES AUX DROITS et aux logements pour les jeunes

Ces enjeux répondront aux objectifs définis pour le territoire de Lannion Trégor Communauté qui sont :

- Adapter l'offre d'accueil sur le territoire et pour toutes les familles
- Permettre aux familles quel que soit leur localisation et leur situation d'avoir accès aux services
- Améliorer l'accompagnement des familles par une meilleure connaissance des acteurs et des ressources
- Maintenir une offre de qualité et lutter contre la pénurie de personnel
- Améliorer l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques
- Faciliter, améliorer l'accompagnement des familles vulnérables et à besoins spécifiques
- Repérer les publics hors parcours
- Développer les lieux ressources pour les familles, pour réduire l'isolement des familles
- Renforcer la connaissance des lieux ressources sur le territoire
- Impliquer les parents dans les projets
- Améliorer la connaissance des structures existantes par la jeunesse
- Repérer et accompagner les jeunes hors parcours
- Réduire la fracture numérique pour faciliter les parcours des jeunes

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires signataires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

La Caf de et les collectivités de Lannion Trégor Communauté s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg » et du bonus trajectoire de développement.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 2.
Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, le soutien financier de la collectivité territoriale doit permettre d'équilibrer un coût de fonctionnement garantissant la qualité du service attendu. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les compétences Petite enfance - enfance et jeunesse sont partagées sur le territoire, avec pour certaines structures une gestion communale et pour d'autres intercommunale. C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf des Côtes d'Armor et les collectivités de Lannion Trégor Communauté souhaitent conclure une Convention territoriale globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.
Le pilotage de la CTG est confié au Centre Intercommunal d'Actions Sociales. Les travaux de réflexion et de construction, ainsi que le suivi sont menés en collaboration avec les chargés de coopération des communes et les acteurs du territoire. Cette richesse partenariale permet de considérer les spécificités de territoire.

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, de représentants de la Caf et de l'agglomération et des communes.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

- Contribue à renforcer la coordination entre les deux signata
respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiq
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et Lannion Trégor Communauté ;

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

Dans le cadre du Copil de la CTG, chaque collectivité locale exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant établit et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles (CDSF). La CAF apporte son soutien à la collectivité locale dans la vérification de la compatibilité (contenu et durée) de son schéma avec le schéma départemental des services aux familles.

Avec l'accord express des collectivités locales, la Caf peut transmettre au CDSF les éléments de la CTG correspondant au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi que son bilan intermédiaire et final.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

Un temps de signature officielle de cette CTG sera organisé à l'initi

Les collectivités et la Caf s'engagent en cours de Ctg à valoriser les enjeux et actions de la CTG.

ARTICLE 9 – SUIVI, BILAN ET EVALUATION

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de deux dimensions complémentaires :

1. Le suivi continu du plan d'action
Un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la CTG dans le but de :
- Actualiser régulièrement les informations (idéalement chaque trimestre)
- Suivre l'état d'avancement des actions
- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés

2. Le pilotage de la démarche évaluative avec la ou les collectivité(s) territoriale(s) en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)
Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :
- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire.
- Un échange plus approfondi avec la collectivité territoriale à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la CTG. Cet échange se traduit par la formalisation d'un bilan intermédiaire.
- Un échange associant les partenaires de la collectivité territoriale en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche CTG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CTG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du COPIL CTG et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la CTG au sein de la collectivité, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :
- développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- concevant les indicateurs de suivi
- conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- exploitant et communiquant les résultats
(en s'appuyant sur les chargés de coopération thématiques) avec l'aide de la Caf si nécessaire.

Lorsque la CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaires et finaux permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du CASF. Ainsi, a minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiquées au CDSF. Ces bilans sont soit transmis par courrier ou mail par les signataires de la CTG au CDSF.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

Les collectivités locales signataires mobiliseront l'outil « CTG dans n déroulement du plan d'actions et des engagements qui le concernent. Ouvert aux chargés de coopération et aux personnes en charge des CTG au sein des collectivités locales, l'outil favorise le suivi de la programmation du plan d'actions de la CTG sous la responsabilité du comité de pilotage.

Chaque collectivité signataire de la CTG désigne la ou les personne(s) habilitée(s) à utiliser l'application pour suivre les engagements qui la concerne. Elle s'engage à signer une convention spécifique pour la mise en œuvre de cet outil.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030.
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entrainera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Ploufragan,
Le.....2025

Il est établi un original de la présente convention pour la Caf des Côtes d'Armor et Dinan Agglomération. Chacun des autres signataires recevra un exemplaire de la présente convention en version dématérialisée.

La Caf des Côtes-d'Armor		**Lannion Trégor Communauté**
La Présidente du Conseil d'Administration Madame Brigitte LE CORNET	Le Directeur Monsieur Frédéric OZENNE	Le Président Monsieur Gervais EGAULT

Mairie de Berhet Madame Laurence BENECH	**Mairie Camlez** Monsieur Christophe THEBAULT
Mairie de Caouënnec-Lanvézeac Monsieur Jean-François LE GUEVEL	**Mairie de Cavan** Monsieur Maurice OFFRET
Mairie de Coatascorn	**Mairie de Coatréven**

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

Monsieur Eric LE CREURER	Monsieur Yves LE ROLLAND
Mairie de Kerbors Monsieur Gildas LE BEVER	**Mairie de Kermaria-Sulard** Monsieur Pierre HOUSSAIS
Mairie de Langoat Monsieur Hervé DELISLE	**Mairie de Lanmérin** Madame Carole BONNIEC
Mairie de Lanmodez Madame Lydie DOMANCICH	**Mairie de Lannion** Monsieur PAUL LE BIHAN
Mairie de Lanvellec Monsieur François PRIGENT	**Mairie de La Roche-Jaudy** Monsieur Jean-Louis EVEN
Mairie de Le Vieux-Marché Monsieur Alain GARZUEL	**Mairie de Lézardrieux** Monsieur Henri PARANTHOËN
Mairie de Loguivy-Plougras Monsieur Jean-François LE GALL	**Mairie de Louannec** Monsieur Gervais EGAULT
Mairie de Mantallot Monsieur Jean DROUMAGUET	**Mairie de Minihy-Tréguier** Monsieur Christian LE ROI
Mairie de Penvénan	**Mairie de Perros-Guirec**

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

Madame Denise PRUD'HOMM	Monsieur Erven LEON
Mairie de Plestin-Les-Grèves Monsieur Christian JEFFROY	**Mairie de Pleubian** Monsieur Loïc MAHE
Mairie de Pleudaniel Monsieur Didier ROGARD	**Mairie de Pleumeur-Bodou** Monsieur Pierre TERRIEN
Mairie de Pleumeur-Gautier Monsieur Pierrick GOURONNEC	**Mairie de Plouaret** Madame Annie BRAS-DENIS
Mairie de Ploubezre Madame Brigitte GOURHANT	**Mairie de Plougras** Monsieur Jean-Claude QUENIAT
Mairie de Plougrescant Madame Anne-Françoise PIEDALLU	**Mairie de Plonguiel** Monsieur Pierre HUONNIC
Mairie de Ploulec'h Monsieur Sylvain CAMUS	**Mairie de Plounilliau** Monsieur Yann KERGOAT
Mairie de Plounérin Monsieur Patrick L'HEREEC	**Mairie de Plounévez-Moëdec** Monsieur Gérard QUILIN
Mairie de Plouzélambre	**Mairie de Plufur**

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

Monsieur André COENT	Monsieur Hervé GUELOU
Mairie de Pluzunet Monsieur Romuald COCADIN	**Mairie de Prat** Monsieur Michel EVEN
Mairie de Quemperven Monsieur Laurent RANNOU	**Mairie de Rospez** Monsieur Jacques ROBIN
Mairie de Saint-Michel-En-Grève Monsieur François PONCHON	**Mairie de Saint-Quay-Perros** Monsieur Olivier HOUZET
Mairie de Tonquédec Monsieur Joël PHILIPPE	**Mairie de Trébeurden** Madame Bénédicte BOIRON
Mairie de Trédarzec Monsieur Yvon LE SEGUILLON	**Mairie de Trédrez-Locquémeau** Monsieur Joël LE JEUNE
Mairie de Tréduder Madame Patricia LE GUEZIEC	**Mairie de Trégastel** Monsieur Xavier MARTIN
Mairie de Trégrom Monsieur Jean-François LE BRAS	**Mairie de Tréguier** Monsieur Guirec ARHANT

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

Mairie de Trélévern Monsieur Yannick QUEGUINER	**Mairie** Madame Cécile AURIAC
Mairie de Trévou-Tréguignec Monsieur Pierre ADAM	**Mairie de Trézény** Monsieur Jean Louis PRAT
Mairie de Troguéry Monsieur Serge HENRY	

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

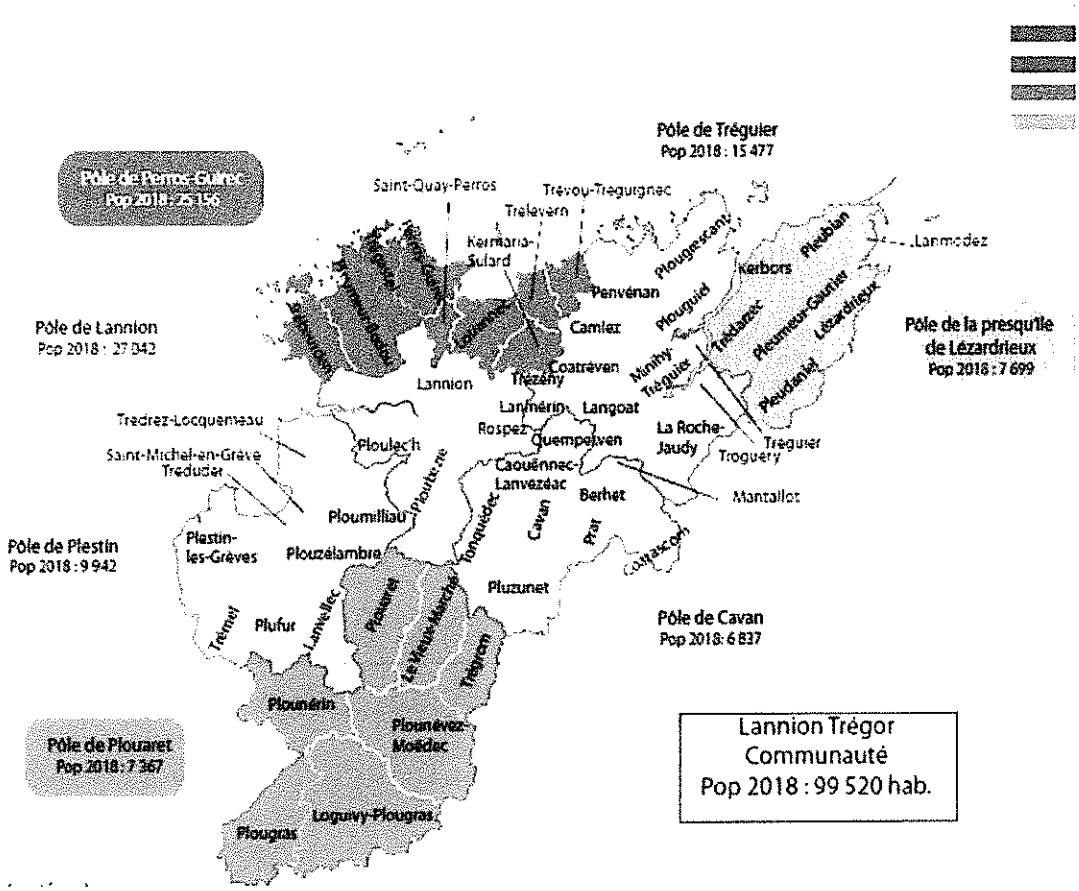
I. Présentation du territoire

Le CIAS de Lannion Trégor Communauté a mené une Analyse des Besoins Sociaux en 2021 qui a permis d'avoir une photographie du territoire en lien avec les thématiques sociales.
Ce portrait social est basé sur des données l'ABS * et les données de la Caisse d'Allocations Familiales **.

II. Données socio-démographiques sur le territoire

a. Population générale

Lannion Trégor Communauté est un territoire de 57 communes sur 919 m2.

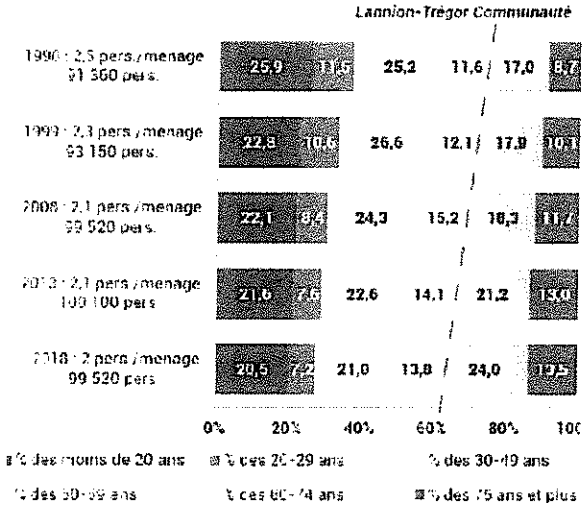


L'agglomération compte près de 100 000 habitants*, et connaît une certaine stabilité sur les 5 dernières années, avec des dynamiques différentes selon les pôles.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

Une taille des ménages qui ne cesse de diminuer
Un vieillissement de la population qui s'accélère sur LTC

Evolution de la structure par âge et de la taille des ménages



Une taille des ménages (2 personnes par logement en moyenne), identique à celle de GPA et légèrement inférieure à celle observée sur le département et la France métropolitaine

Une proportion d'aînés (37%) qui ne cesse d'augmenter et un **vieillissement qui est supérieur** aux autres territoires :
35% sur GPA, 33% sur le Département et 29% au niveau national ;

Un vieillissement plus ou moins avancé selon les Pôles :

- **46%** de la population a plus de 60 ans sur celui de **Perros-Guirec**
- **25%** sur **Cavan**

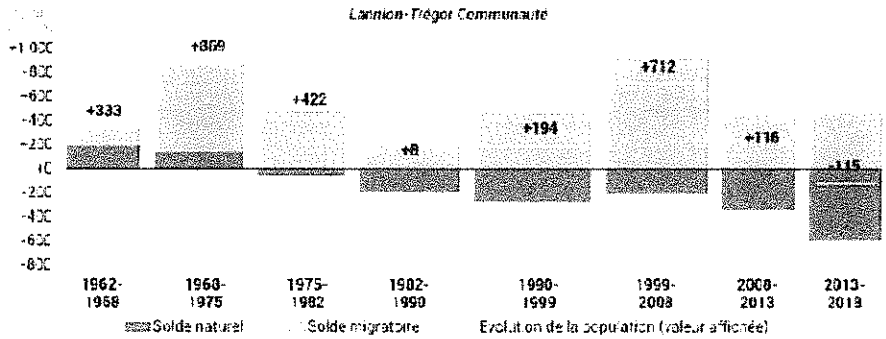
Répartition de la population selon l'âge (%)	2018				
	Moins de 20 ans	20-39 ans	40-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus
Pole de Cavan	26,7	20,8	27,6	17,4	7,5
Pôle de Lannion	23,0	29,2	25,0	20,2	9,7
Pôle de Perros-Guirec	17,0	12,8	25,0	29,3	16,4
Pôle de Plestin	18,2	13,7	25,7	26,5	16,0
Pôle de Pleubian	20,9	17,8	25,7	22,6	12,7
Pôle de la presqu'île de Lézardrieux	17,5	8,6	25,3	26,6	16,1
Pôle de Tréguier	20,0	15,9	25,7	22,8	15,4
Lannion-Trégor Communauté	**20,5**	**16,2**	**25,8**	**24,0**	**13,5**
Guingamp-Paimpol Agglomération de l'Armor à l'Argoat	21,4	17,5	26,5	22,0	12,6
Côtes-d'Armor	22,0	18,4	25,0	20,5	12,9
France métropolitaine	24,2	23,7	25,2	16,7	9,4

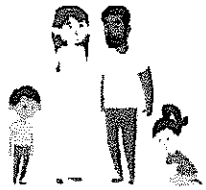


Au-delà du vieillissement de la population plus ou moins avancé sur l'ensemble du territoire avec une proportion de 37 % d'aînés (contre 33% sur le département), il est à noter :

Une dynamique démographique historiquement portée par l'attractivité du territoire

Soldes migratoires et naturels des années soixante à nos jours - moyennes annuelles





115 habitants en moins par an depuis 5 ans

7 400 nouveaux habitants au cours de la dernière année : un renouvellement de **près de 8%** de la population sur l'année.

Un **solde naturel** (historiquement) **négatif** qui se retrouve aujourd'hui sur l'ensemble des Pôles à l'exception de celui de **Cavan.**

Un territoire où le **solde migratoire** est aussi historiquement **positif** (plus d'entrées que de sorties de population) et ce sur tous les Pôles (à l'exception de la **Presqu'Île de Lézardrieux** où il redevient négatif depuis 5 ans)

Globalement, une population **qui se renouvelle pour près de 8% chaque année** : un renouvellement important qui s'observe **sur l'ensemble des Pôles** avec un taux de nouveaux emménagés compris entre 6% (sur La Presqu'Île) et plus de 8% (sur les Pôles de Tréguier et de Lannion).

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

11 725 familles vivent en « résidents principaux » sur LTC avec une forte proportion sur le Pôle de Cavan (36%) et pus faible avec 20% sur le Pôle de Lézardrieux et de Perros Guirec.

b. Population allocataires du Régime général

Sur le territoire de Lannion Trégor Communauté, la CAF compte 16 161 allocataires sur 103 551 sur le département soit 15,6 % des allocataires des Côtes d'Armor .
Le montant global d'allocations versées au titre des prestations légales est de 85 millions d'euros en 2024 sur Lannion Trégor Communauté soit environ 438 € / allocataire / mois (462€ sur le département).

c. Données socio-économiques (emploi, vulnérabilité...)

Un taux de pauvreté qui reste inférieur à la moyenne nationale mais avec des fragilités repérées, puisque 11 420 personnes vivent avec moins de 1 063 €/mois/UC**.
Une tendance à la hausse de la précarité puisque la CAF dénombre 1 557 allocataires CAF bénéficient du RSA sur LTC soit 15 % du département en 2024.

S'ajoute les bénéficiaires de l'Allocation adultes handicapés (Aah), dénombrés 1929 sur LTC soit 16 % des bénéficiaires du département
Et de la Prime d'activité : 827 sur LTC soit 15 ,5 % du département
➔ 47 % des prestations totales sur LTC

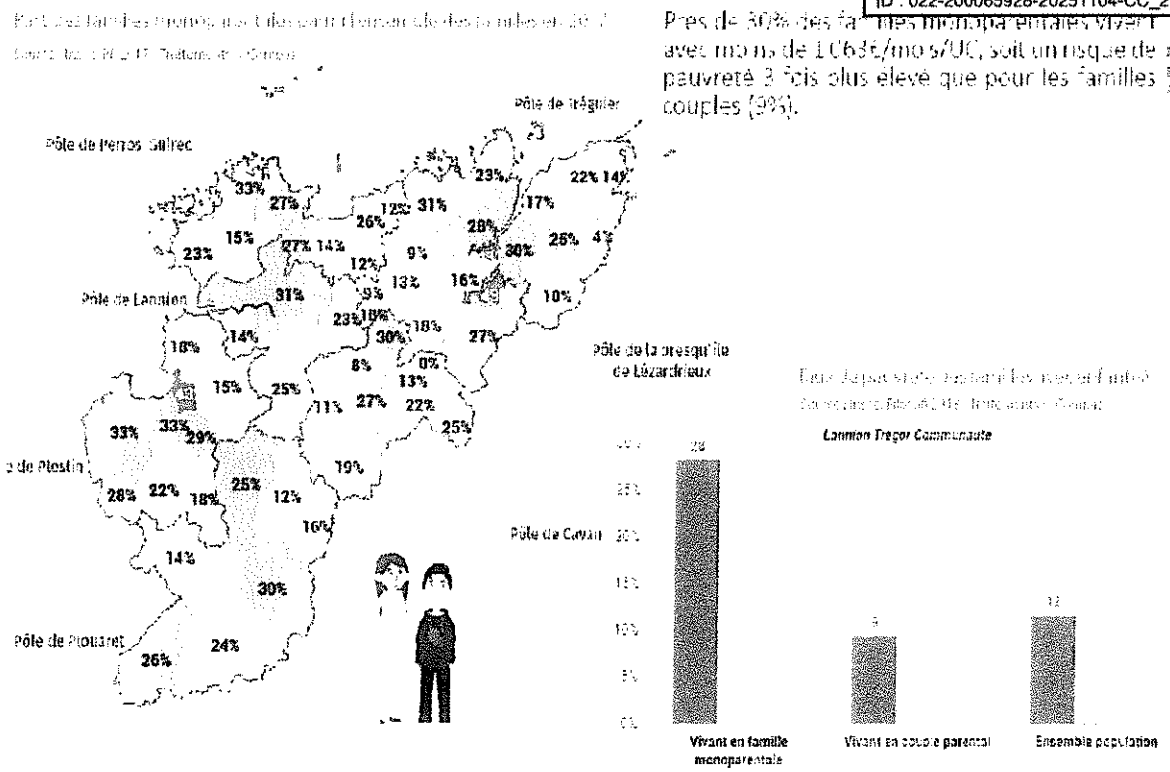
Si nous regardons les familles, plus d'un couple sur 10 est une famille à bas revenus

Parmi l'ensemble des familles, **2 800 familles sont monoparentales**, soit une proportion sur LTC (24%) identique aux tendances nationales et proche de celles de GPA et du département :

- des familles monoparentales sur-représentées sur le Pôle de Lannion (28%), qui trouvent refuge dans le logement locatif (social ou privé) ;
- une proportion moindre, mais des effectifs qui restent toutefois importants, sur les Pôles de Cavan et la Presqu'île de Lézardrieux ;

Une **tendance à la hausse** des familles monoparentales depuis 5 ans (+430 familles) sur LTC, pendant que **les familles couples** tendent à **diminuer** (- 810 familles) : un phénomène qui s'observe **sur l'ensemble des Pôles** à l'exception de celui de Tréguier (où les 2 structures familiales diminuent).

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE



Près de 30% des familles monoparentales vivent avec moins de 1 063€/mois/UC, soit un risque de pauvreté 3 fois plus élevé que pour les familles couples (9%).

d. Les prestations versées par la Caf

Le territoire de Lannion Trégor Communauté compte 100 188 habitants en 2020 soit environ 16,6 % de la population des Côtes d'Armor.

Sur LTC, la CAF finance :

Montant des prestations solidarité : 39.7 millions d'euros soit 46.7% des prestations (contre 44% sur le département)
Montant global des prestations de service versées aux gestionnaires d'équipements sur Lannion-Trégor Communauté : 5, 1 millions d'euros pour l'année 2024.
Montant global des aides financières individuelles sur le département : 1 438 755 € pour l'année 2024.

III. Analyses par thématique

a. Petite Enfance

Le territoire compte 1625 enfants de moins de 3 ans.

En termes de besoin d'accueil du jeune enfant, il faut croiser avec les 67,6% d'enfants de moins de 3 ans dont leurs deux parents qui travaillent.

Sur le territoire de LTC, l'offre d'accueil est composée de :

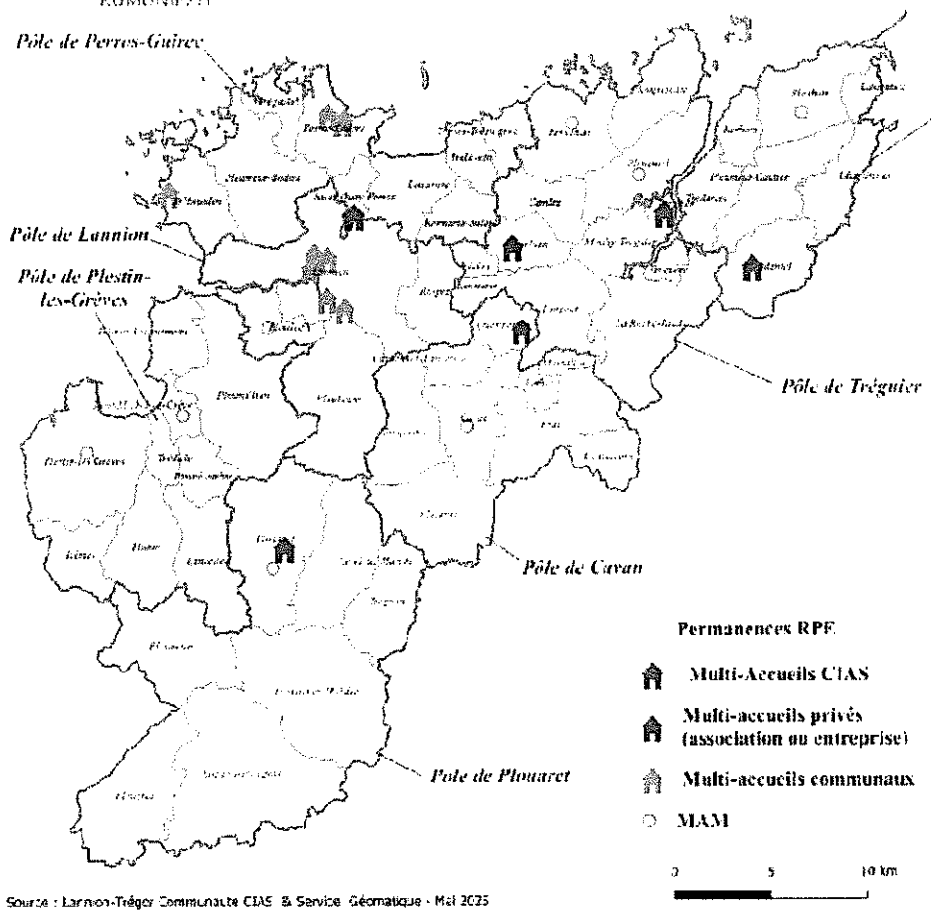
- 14 établissements d'Accueil du jeune Enfant, dont 13 Eaje Psu réparties sur les communes de Coatreven, Lannion, Perros Guirec, Pleudaniel, Plouaret, Trébeurden, Tréguier, Quemperven, et St Quay Perros comme structure Paje. Il n'y a pas de structure collective sur le pôle de Plestin Les Grèves.

Ce qui représente 308 places d'accueil en collectif et 577 enfants inscrits en 2024.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTE
LANNUON-TREGER KUMUNEZH

Les structures Petite Enfance



Source : Lannion-Trégor Communauté CIAS & Service Géomatique - Mai 2025

MAM

commune	nom de l'association	places
Penvenan	Mam les 12 petits heures	12
Plestin-les-Grèves	Ty jardin d'éveil	12
Pleubian	Mam Arc en Ciel	12
Plouguiel	Bzitul	16
Ploulec'h	Le Nideau	10
Tonquedec	Le château des Marmouz	8
Plouaret	1,2,3 Soleil	10

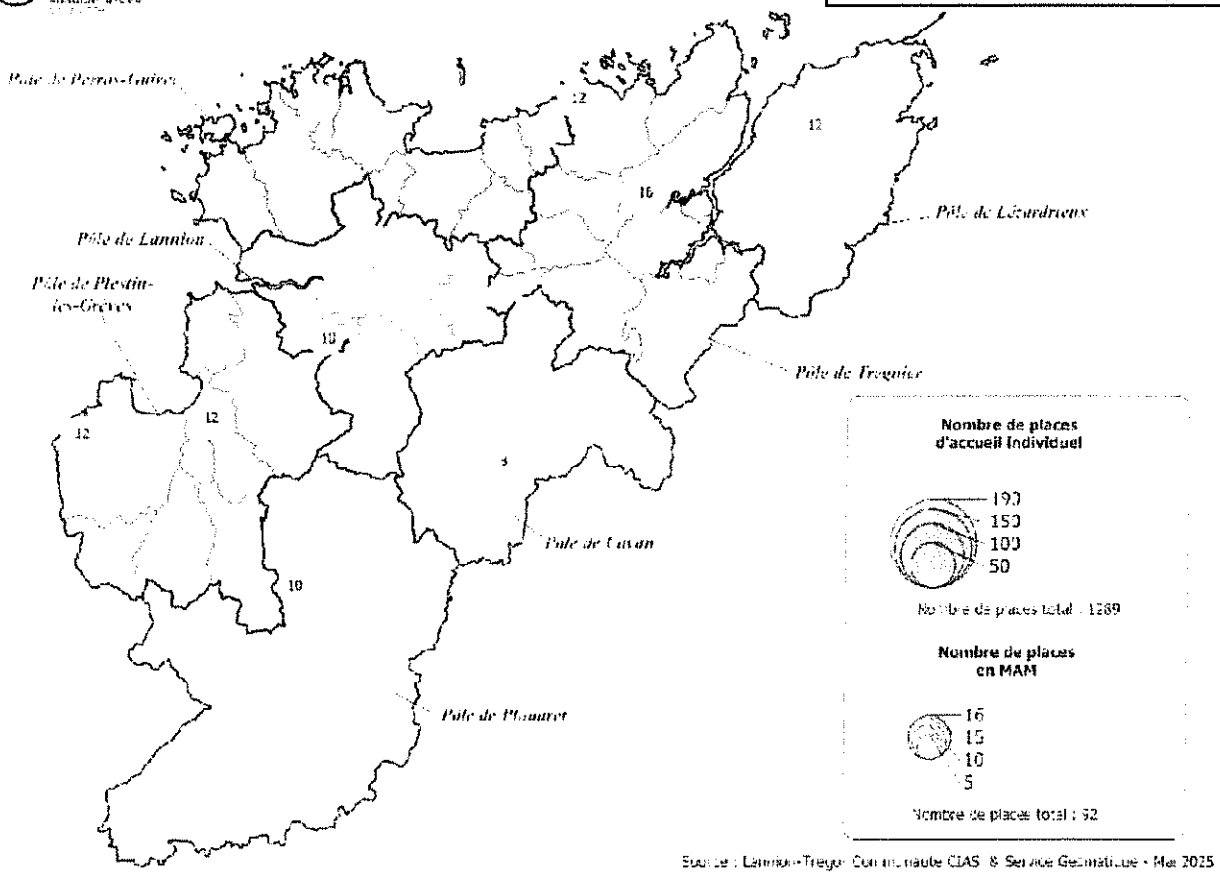
Multi-accueil (308 places au total)

Nom	Lieu	Capacité d'accueil
Ti Pitig	Lannion	30 places
Ti Babigou	Lannion	30 places
Ti Arzhig	Lannion	20 places
Ti Lutig	Lannion	20 places
Les Petits Matins / Ti an Oualed	Lannion	40 places
Ty Nadeg	Pleubian	20 places
Petit Prince	Perros-Guirec	40 places
Les Abracadabras	Perros-Guirec	16 places
Les Ptits Daladins	Saint-Quay-Perros	12 places
Ti Chouig	Ploemperven	1.. places
Les Ptits Pieds	Tréguier	18 places
Ty Mouss	Pleudaniel	15 places
Tamm Ha Tamm	Plouaret	15 places
Bato Bihan	Coatreven	10 places

- 290 assistants maternels actifs en 2024 dont 92 places en MAM, avec 1178 enfants accueillis en accueil individuel, il reste le mode d'accueil privilégié de familles.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

Accueil individuel : nombre de places



Les assistants maternels sont accompagnés dans leur pratique par le Relais petite enfance géré par l'EPCI , qui couvre le territoire avec 6 antennes (4,83 ETP)
Ce qui définit un taux de couverture de 73,3% pour le territoire de Lannion Trégor Communauté

Une baisse du taux de couverture -3,4% en 6 ans, essentiellement dû au vieillissement des assistants maternels, en effet 32,4% ont plus de 55 ans .

Afin de répondre aux exigences du décret relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévus à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles, les Autorités organisatrices devront :

- Répertorier les équipements, les services et les modes d'accueil existants pour l'accueil des enfants de moins de trois ans ;
- Préciser les besoins des enfants de moins de trois ans et de leurs familles
- Identifier les zones géographiques caractérisées par une offre d'accueil insuffisante ou par des difficultés dans l'accès à cette offre ;

b. Parentalité :

La politique de soutien à la parentalité de la Caf des Côtes d'Armor s'adresse à tous les parents. Elle vise à les accompagner dans leurs responsabilités éducatives et à favoriser les liens parents-enfants.
A ce titre, la Caf encourage le développement :

- de services tels que le contrat local d'accompagnement à la scolarité, les ludothèques, les lieux d'accueil parents enfants...
- d'actions de soutien à la fonction parentale, portées par des partenaires, mais aussi des collectifs de parents ;
- de mises en réseau des acteurs parentalité à l'échelon intercommunal ou départemental

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

Sur Lannion Trégor Communauté, le soutien à la parentalité se fait a
structures d'accueil du jeune enfant et chez les assistantes maternelles par le travail d'accompagnement du Relais Petite Enfance. En appui des ressources existantes, le LAEP à Lannion, les ludothèques à Cavan et Langoat, les 2 centres sociaux, le PRE à Lannion, une dynamique de réseau permet de proposer des projets à destination des familles des enfants de 0 à 18 ans.
Un travail partenarial avec la CPTS a permis de déployer sur le territoire une frise du développement de l'enfant de 0 à 1 ans (une 2ème est en cours d'élaboration). Le Printemps des Familles est un projet identifié sur le territoire et qui se développe et s'adapte tous les ans.

Le département, partenaire essentiel de la parentalité a proposé 19 séances du parcours maternité sur le département suivies par 277 participants en lien avec la Caisse primaire d'assurance maladie (Cpam), la Protection maternelle infantile (Pmi) et le réseau de sages-femmes libérales.

La CAF accompagne financièrement ces structures et projets :
Les 4 ludothèques : 19557 € par le biais du bonus territoire
2 porteurs de Contrat local d'accompagnement à la Scolarité : 24011 €
Et 5 porteurs de projets parentalité : 3125 €

c. Enfance-Jeunesse

Le territoire compte 3503 enfants de moins de 6 ans soit (- 0,88% par rapport au portrait réalisé en 2021 --> 3 948) , 1878 enfants de 3 à 5 ans et 4614 enfants âgés de 6 à 11 ans.

L'accueil des enfants de 3 à 12 ans se fait sur le territoire au sein des 17 accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, sur l'ensemble du territoire avec des structures à gestion communale et à gestion intercommunale.
La CAF accompagne les familles dans l'accès aux loisirs par le biais des aides individuelles aux colonies et camps (VACAF AVE 2024 enfant) pour l'Epci, cela représente : 24 375 € pour 133 enfants (209 305 € pour 1 098 enfants au niveau départemental)

Accueil et accompagnement des familles dans les services de la jeunesse (12-25 ans)

Le territoire compte 6390 enfants âgés de 12 à 20 ans.
La population des 12-25 ans bénéficie de l'accompagnement des 7 accueils adolescents du territoire et du PAEJ. L'accompagnement des jeunes dans leurs projets, en 2024 aura permis à 28 jeunes d'être engagés en Pass' engagement, la réalisation de 468 missions argent de poches et 184 jeunes ont fréquenté le PAEJ.
34 Bafa individuels financés sur l'Epci (302 au niveau départemental)
Et de les informer sur les ressources, partenaires

Par l'information jeunesse, les services facilitent et d'accompagnent les jeunes dans l'accès à l'information (droits, études, santé, logement, l'emploi, la mobilité, les projets internationaux, les aides financières, dispositifs projets, le loisir et la prévention) . De nombreuses actions de prévention sont menées à l'échelle du territoire ainsi qu'une veille numérique, puisque 7 des animateurs sont Promeneurs du Net.

d. L'animation de la vie sociale

L'animation de la vie sociale concerne l'ensemble des activités et dispositifs ouverts à tous, financés par la CAF. Elle favorise le développement du lien social entre les individus et les associations, en vue d'améliorer le cadre de vie des habitants. Elle prend appui sur les centres sociaux et les espaces de vie sociale. Ces structures organisent des activités familiales et des animations locales.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

e. Logement et cadre de vie

La Caf accompagne les familles dans leur logement et prévient les risques d'impayés.
Pour le territoire de LTC en 2024, 5 760 allocataires reçoivent une aide au logement de la Caf, , ce qui représente 13, 429 336 millions d'€ sur l'Epci (15,7 % du département).

Cela concerne 36,4 % des allocataires contre 33,3 % pour le département. Le territoire se caractérise par une plus forte prégnance du parc locatif privé (51,1 % sur Lannion Trégor Communauté et 51,2 % sur le département). Pour le parc public, celui-ci, ne représente que 35,3 % sur le territoire (35,7 % sur le département).
La Caf concourt également au financement du fonds de solidarité lié au logement (Fsl) géré par le Conseil départemental. Elle en est le deuxième financeur. L'action sociale de la Caf accompagne les familles en difficultés sur le volet logement (aides financières individuelles possibles).

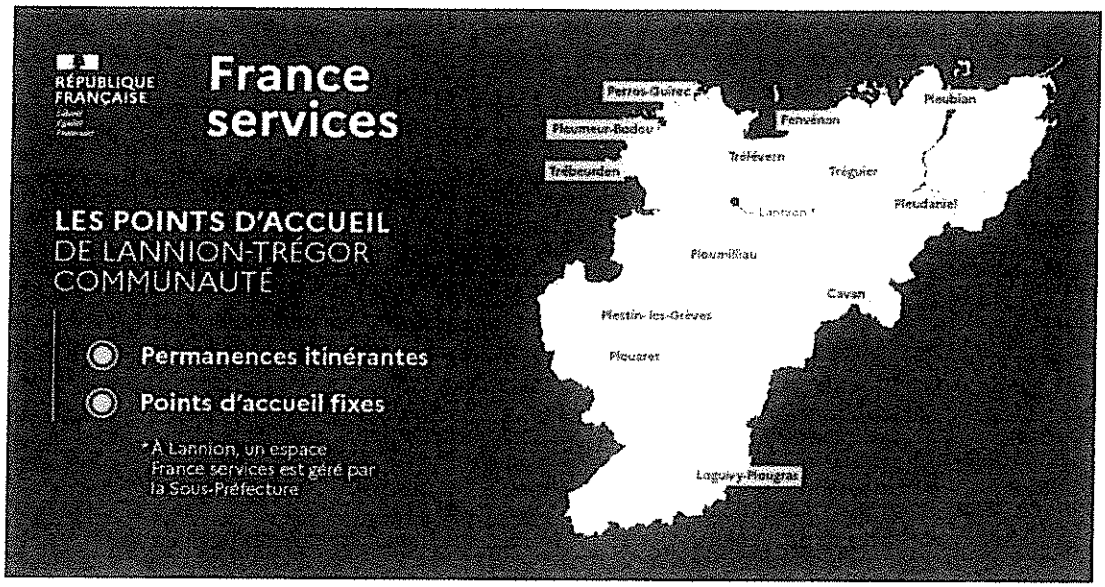
27,5 % d'allocataires consacrent plus de 30 % de leurs ressources à se loger après versement de l'aide au logement.

1 583 allocataires de moins de 30 ans bénéficiaires d'une aide au logement.
Un des enjeux pour le territoire est l'accès au logement avec une volonté de renforcer l'information sur les services et faire du lien entre les acteurs afin d'adapter les accompagnements.

Un projet porté par l'Association Habitat Jeunes en Tregor Argoat et soutenu par LTC et la CAF a permis l'accompagnement, l'information et l'orientation d'une 100 aine de jeunes en 2024, par le biais du dispositif Logez Jeunesse.

f. L'accès aux droits et aux services

Sur le territoire de LTC le déploiement des espaces France Services facilite l'accompagnement des usagers et permet de lutter contre la fracture numérique et l'exclusion.



Pour le territoire LTC 36 505 personnes ont été reçues en 2024, ce qui représente 9 645 accompagnements France Services, soit +30% par rapport à 2023.

	Plestin	Plouaret	Tréguier	Cavan	Pleudaniel
Total fréquentation	5329	6357	11793	6401	2141
15-34 ans	75	91	43	25	24
% fréquentation jeunes	0,014%	0,01%	0,003%	0,01%	0,011%

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

Le public jeunes est identifié comme vulnérable sur la question de l'[illegible] sollicitation des EFS. Les services jeunesse assurent cet accompagn[illegible] partenariat avec les EFS., 604 jeunes ont été accompagnés en Information Jeunesse sur l'ensemble de l'EPCI.

Sur le territoire de Lannion Trégor Communauté, la CAF contribue à ces missions accompagne par le versement de prestations, l'accompagnement social et le soutien à l'accès aux équipements pour les familles les plus vulnérables

En 2024, 7 544 appels téléphoniques ont été pris en charge par les téléconseillers.
Un accueil physique est proposé à Lannion les mardis, jeudis et vendredis.
En 2024, 5 660 visites d'allocataires résidant dans l'EPCI ont été dénombrées : soit en accompagnement au Caf.fr soit en rendez-vous, principalement autour des items suivants :

	LANNION TREGOR COMMUNAUTE (%)	Département (%)
Mono-parents	9,60	13
Décès conjoint ou enfant	6,80	6
Impayés de loyers / accession	1,60	1,50
Séparation divorce	73	66
Arrivée enfant (naissances vulnérables)	3,30	4,5
Solidarité et insertion	0,70	3
Handicap / maladie de l'enfant	5,70	6

g. Insertion, autonomie et inclusion handicap

Les structures de LTC sont soucieuses de l'accueil de toutes les familles, sans discrimination et avec une volonté de travailler sur des projets d'accueil adaptés aux besoins des enfants et des familles.

197 enfants bénéficient de l'AEEH sur LTC
La présence du pôle Ressources Accueil inclusif sur le territoire a renforcé les équipes dans leur accompagnement.
En 2024, 12 enfants ont été accompagnés et 6 structures (0 à 17 ans) , en 2023 11 enfants et familles avaient été accompagnées . Ce dispositif n'est pas encore bien identifié par tous les partenaires.
Des places AVIP ont été labellisées au sein de 5 structures sur le territoire, avec 3 accompagnements mis en place.

Nous possédons peu de données sur ces thématiques, la mise en place de l'Observatoire permettra de travailler sur ces indicateurs.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

ANNEXE 2 – LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE COMPETENTE

LANNION TREGOR COMMUNAUTE	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
EAJE PSU	
Crèche Ty Mouss – CIAS LTC	Kérantour
	22740 Pleudaniel
Crèche Tamm Hamm Tamm - CIAS LTC	Rue Louis Prigent
	22420 Plouaret
Crèche Les P'tits Pieds - CIAS LTC	Impasse Kestellic
	22220 Tréguier
Crèche Botou Bihan - CIAS LTC	Rue de l'Ecole
	22450 Coatreven
Crèche Ti Poupigoù – Guingamp Paimpol Agglomération - Collectivité conventionnée	2 rue George Sand
	22 140 BEGARD
RPE	
RPE Pôle Cavan Plouaret - CIAS LTC	Rue Louis Prigent
	22420 Plouaret
RPE Pôle Lannion - CIAS LTC	29 Boulevard d'Armor
	22300 Lannion
RPE Pôle Pleudaniel - CIAS LTC	Kérantour
	22740 Pleudaniel
RPE Pôle Perros - CIAS LTC	12 rue de la Corniche
	22560 Trébeurden
RPE Pôle Plestin Les Grèves - CIAS LTC	Mairie – Ker Gall
	22310 Plestin Les Grèves
RPE Pôle Tréguier- CIAS LTC	Zone Artisanale de Kerfolic
	22220 Minihy Tréguier
ALSH	
ALSH Ados Cavan - CIAS LTC	Rue du Général de Gaule
	22140 Cavan
ALSH Ados Plouaret- CIAS LTC	Maison de l'Enfance
	Rue Louis Prigent
	22420 Plouaret
ALSH Ados Ploumilliau - CIAS LTC	Accueil Jeunes
	23 rue des Ecoles

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

	22300 Ploumilliau
ALSH Eté Pleubian - CIAS LTC	29 rue de Laneros
	22610 Pleubian
ALSH Extra Cavan - CIAS LTC	Rue du Général de Gaulle
	22140 Cavan
ALSH Extra La Roche Jaudy - CIAS LTC	Place Pouliet
	22450 LA Roche Jaudy
ALSH Extra Minihy Tréguier - CIAS LTC	Maison de l'Enfance
	ZA de Kerfolic
	22220 Minihy Tréguier
ALSH Extra Pleudaniel - CIAS LTC	8 place de la Mairie
	22740 Pleudaniel
ALSH Extra Plouaret- CIAS LTC	Impasse Garanner Toul ar Hoat
	22420 Plouaret
ALSH Extra Ploumilliau- CIAS LTC	Rue des Ecoles
	22300 Ploumilliau
ALSH Extra Trédrez Locquémeau - CIAS LTC	6811 Hent Was Haleg
	22300 Tredrez Locquemeau
ALSH Mercredi Cavan - CIAS LTC	Rue du Général de Gaulle
	22140 Cavan
ALSH Mercredi Plouaret - CIAS LTC	Rue Louis Prigent
	22420 Plouaret
ALSH Mercredi La Roche Jaudy - CIAS LTC	Place Pouliet
	22450 La Roche Jaudy
ALSH Mercredi Minihy Tréguier - CIAS LTC	ZA Kerfolic
	22220 Minihy Tréguier
ALSH Mercredi Ploumilliau - CIAS LTC	Rue des Ecoles
	22300 Ploumilliau
LUDOTHEQUE	
Ludothèque de Langoat – Association d'Entrée de Jeu	Cours du Tilleul
Association conventionnée	22 450 Langoat
Ludothèque de Cavan – Association Ludothèque du Trégor - Association conventionnée	7 rue Jean Monnet
	22140 Cavan
ACTIONS PARENTALITE	
Le printemps des familles – CIAS LTC	1 rue Monge
	22 300 Lannion

COMMUNE DE BERHET	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

ALSH	
ALSH Périscolaire Triskol Prat – Mantallot - Berhet	1 rue Joseph Kerain
	22140 PRAT

COMMUNE DE CAMLEZ	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
ALSH Périscolaire Kermaria Sulard SIRP DE COATREVEN	14 rue de la Mairie
	22450 Kermaria Sulard
ALSH Périscolaire – Camlez SIRP DE COATREVEN	23 chemin de Prat Lan
	22450 Camlez

COMMUNE DE COATREVEN	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
ALSH Périscolaire - Kermaria Sulard SIRP DE COATREVEN	14 rue de la Mairie
	22450 Kermaria Sulard
ALSH Périscolaire – Camlez SIRP DE COATREVEN	23 chemin de Prat Lan
	22450 Camlez

COMMUNE DE KERMARIA SULARD	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
ALSH extrascolaire	Commune de Louannec
(commune conventionnée)	Cité carlouar
	22700 Louannec
ALSH Ados	14 rue de la Mairie
	22450 Kermaria Sulard
ALSH Périscolaire – Kermaria Sulard	SIRP DE COATREVEN
	14 rue de la Mairie
	22450 Kermaria Sulard

COMMUNE DE LANGOAT	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
ALSH Périscolaire	9 rue des Ecoles
	22450 Langoat
COMMUNE DE LANNION	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

EAJE PSU	
Crèche Les Petits Malins	97 rue de l'aérodrome
	22300 Lannion
Crèche Ti Loutig	99 rue de l'aérodrome
	22300 Lannion
Crèche Ti Arzig	97 rue de l'aérodrome
	22300 Lannion
Crèche Ti Bisig	15 rue Emmanuel Sieyes
	22300 Lannion
Crèche Ti Babigou	6 rue Paul Peral
	22300 Lannion
ALSH	
ALSH Ados	Manoir de Woas Wen au 31/12 quai de Viarmes
	31 boulevard d'Armor
	22300 Lannion
ALSH Extrascolaire, accueil pour tous	Beg Leguer
	Ar Zan
	22300 Lannion
	Joseph Le Gall
	10 rue André Gide
	22300 Lannion
	Animation de Quartier Pen Ar Ru
	Rue Gabriel Nogues
	22300 Lannion
ALSH Périscolaire	Animation de quartier Pen Ar Ru
	Rue Gabriel Nogues
	22300 Lannion
	ALSH Joseph Le Gall
	10 rue André Gide
	22300 Lannion
	ALSH Beg Leguer
	Ar Zan
	22300 Lannion
	CLAE Woas Wen
	Avenue de Lorraine
	22300 Lannion
	CLAE Kroas Hent
	6 rue des 7 Tournants
	22300 Lannion
	CLAE Morand
	15 rue Joseph Morand
	22300 Lannion

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

	CLAE Savidan
	40 rue Jean Savidan
	22300 Lannion
	CLAE Saint Roch
	Rue des Muguet
	22300 Lannion
	CLAE Servel
	Rue Jean Le Cozannet
	22300 Lannion
	CLAE Rusquet
	Rue Saint Pierre
	22300 Lannion
	CLAE Keriaden
	Impasse de Savoie
	22300 Lannion
	CLAE Pen Ar Ru
	Rue Lazare Hoche
	22300 Lannion
LAEP	
LAEP Lannion	6 rue Paul Peral
	22300 Lannion
LUDOTHEQUE	
Ludothèque	Rue de l'Artois
	22300 Lannion
CLAS	
Clas ville de Lannion	Place Général Leclerc
	22 300 LANNION
Clas Association St Elivet	18 rue St Elivet
Association conventionnée	22 300 Lannion
CENTRES SOCIAUX	
Centre social Horizon (Gestion Caf)	29 bd d'Armor
Centre social conventionné	22 300 Lannion
Centre social Associatif St Elivet	18 rue St Elivet
Association conventionnée	22 300 Lannion
PRESTATION DE SERVICE JEUNES	Place Général Leclerc
Ville de Lannion	22 300 LANNION

COMMUNE DE LANMODEZ	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ESPACE DE VIE SOCIALE	
Association `` Le relais de Lanmodez``	5 rue de la Mairie
	22 610 Lanmodez

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

COMMUNE DE LA ROCHE JAUDY	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESS**
ALSH	
ALSH Périscolaire	ALSH La Roche Derrien
	Rue Alain Le Diuzet
	22450 La Roche Jaudy
	ALSH Pommerit Jaudy
	1 rue de l'Ecole
	22450 La Roche Jaudy

COMMUNE DE LE VIEUX MARCHE	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
ALSH Périscolaire	20 rue Pen Ar Pavé
	22420 Le Vieux Marché

COMMUNE DE LOGUIVY PLOUGRAS	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ESPACE DE VIE SOCIAL	
Association '' La convergence des loutres ''	10 rue Dresnay
	22 790 Loguivy Plougras
ACTIONS PARENTALITE	10 rue Dresnay
Activités parents- enfants – Association ''La convergence des loutres''	22 790 Loguivy Plougras

COMMUNE DE LOUANNEC	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
ALSH Périscolaire	Cité Carlouar
	22700 Louannec
ALSH extrascolaire	Cité carlouar
	22700 Louannec

COMMUNE DE MANTALLOT	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
ALSH Périscolaire Triskol Prat – Mantallot - Berhet	1 rue Joseph Kerain
	22140 PRAT

COMMUNE DE PENVENAN	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
ALSH Périscolaire	14 rue d'Armor

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

	22710 Penvenan
MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES	
Association ''Les 12 petits beurres''	13 rue de Tréguier
Mam ''Les 12 petits beurres''	22 170 Penvenan

COMMUNE DE PERROS GUIREC	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
EAJE PSU	
Crèche Les Moussaillons	Kervoilan
	22700 Perros Guirec
Maison de l'Enfance Tom Pouce	Rue de Kervoilan
	22700 Perros Guirec
ALSH	
ALSH Périscolaire	CAP Périscolaire
	37 rue Hildas Gélis Didot
	22700 Perros Guirec
	Ecole de Ploumanac'h
	20 rue de Saint Guirec
	22700 Perros Guirec
	Ecole du Centre Ville
	15 rue de Creac'h Feunteun
	22700 Perros Guirec
ALSH Ados	Espace Jeunesse Kerabram
	Route de Pleumeur Bodou
	22700 Perros Guirec
ALSH Extrascolaire	CAP Extrascolaire
	37 rue Hilda Gelis Didot
	22700 Perros Guirec
LUDOTHEQUE	
Ludothèque	14 rue de Krec'h Feunteun
	22700 Perros Guirec
ACTIONS PARENTALITE	
Journées de la parentalité – Commune de Perros Guirec	12 rue des Sept Iles
	22 700 Perros Guirec

COMMUNE DE PLESTIN LES GREVES	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
ALSH Ados	Espace Jeune
	Place d'Auvelais
	22310 Plestin Les Grèves
	Espace Yaouank - PIJ

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

	Passage du Triangle
	22310 Plestin Les Grèv
ALSH Extrascolaire	43 avenue des Frères Legall
	22310 Plestin Les Grèves
ALSH Périscolaire	Accueil Périscolaire
	Rue des Ecoles
	22310 Plestin Les Grèves
	ALSH Kergal Mercredi
	Avenue des frères Le Gall
	22310 Plestin Les Grèves
MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES	
Association "Ty jardin d'éveil"	Rue des écoles
Mam "Ty jardin d'éveil"	22 310 Plestin Les Grèves

COMMUNE DE PLEUBIAN	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES	
Association Arc en Ciel	7 rue du Pont Saint Georges
MAM Arc en Ciel	22 610 Pleubian

COMMUNE DE PLEUMEUR BODOU	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
ALSH Extrascolaire	Impasse Crec'h Labo
	22560 Pleumeur Bodou
ALSH Périscolaire	Accueil du Mercredi
	Impasse de Crec'h Labo
	22560 Pleumeur Bodou
	Ile Grande
	Rue kastell Erek
	22560 Pleumeur Bodou
	Maison de l'Enfance
	Route de Trébeurden
	22560 Pleumeur Bodou
ESPACE DE VIE SOCIAL	
Association Landrénoc – La kafetière	18 rue des écoles
	22 560 Pleumeur Bodou

COMMUNE DE PLOUARET	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
ALSH Périscolaire	Rue du Général de Gaulle
	22420 Plouaret
MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES	

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

Association ''Les P'tites Frimousses''	149 rue Jean jaurès
Mam ''L'île aux bambins''	22 420 Plouaret

COMMUNE DE PLOUBEZRE	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
EAJE	
Ti Babigou Commune conventionnée	Ville de Lannion
	6 rue Paul Peral
	22300 Lannion
ALSH	
ALSH Périscolaire	26 rue Jean Marie Le Foll
	22300 Ploubezre
	Groupe Scolaire
	Rue du Stade
	22300 Ploubezre
ALSH Extrascolaire	Pôle Enfance Saint Louis
	26 rue Jean Marie Le Foll
	22300 Ploubezre

COMMUNE DE PLOUGRESCANT	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
ALSH Périscolaire	50 rue Hent Sant Gonery
	22820 Plougrescant

COMMUNE DE PLOUGUIEL	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
ALSH Périscolaire	Rue des éccoles
	22 220 Plouguiel
MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES	
Association ''Bizibul''	39 rue des écoles
MAM ''Bizibul''	22 220 Plouguiel

COMMUNE DE PLOULEC'H	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
ALSH Périscolaire	Ecole « Les bords du Leguer »
	2 rues des Ecoles
	22300 Ploulec'h
MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES	
Association ''Le nid'eau''	4 rue du Stade
MAM ''Le Nid'eau''	22 300 Ploulec'h

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

COMMUNE DE PLOUMILLIAU	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
ALSH Périscolaire	23 rue des Ecoles
	22300 Ploumilliau
MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES	
Association "Les Marmailles"	2 rue Hent Prat Kreiz
Mam "Les Marmailles"	22 300 Ploumilliau

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
ALSH Périscolaire	6 rue du 19 Mars 1962
	22810 Plounevez Moedec

COMMUNE DE PRAT	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
ALSH Périscolaire Triskol Prat – Mantallot - Berhet	1 rue Joseph Kerain
	22140 PRAT

COMMUNE DE QUEMPERVEN	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
EAJE PSU	
Micro crèche- Association Ti Choutig – (Association conventionnée Cias Itc)	12 rue Kerbrido 22450 Quemperven
ACTIONS PARENTALITE	
L'infusion Parents – Association Ti Choutig	22450 Quemperven

COMMUNE DE ROSPEZ	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
ALSH Périscolaire	1 rue François Nicolas
	22300 Rospez
ALSH Extrascolaire	1 rue François Nicolas
	22300 Rospez

COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GREVE	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
ALSH Périscolaire	Rue de l'école

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

	22300 Saint Michel en
MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES	
Association ''Un monde en couleur''	2 place du Kerdu
Mam ''Les Ptits Héros''	22 300 Saint Michel en Grève

COMMUNE DE SAINT QUAY PERROS	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
ALSH extrascolaire (Commune conventionnée)	Commune de Louannec
	Cité carlouar
	22700 Louannec
MICRO CRECHE PAJE	
Les P'tits Babadins – Réseau Crèche Expansion	8 résidence de Kroas Hent
	22 700 Saint Quay Perros

COMMUNE DE TONQUEDEC	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
Association ''Turbulette et salopette''	7 place de l'Eglise
Mam ''Le Château des Marmouz''	22 140 Tonquédec

COMMUNE DE TREBEURDEN	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
EAJE PSU	
Crèche Ti Poupenn	Route Corniche de Goas Treiz
	22560 Trébeurden
ALSH	
ALSH Périscolaire	8 rue Pierre Marzin
	22560 Trébeurden
ALSH Extrascolaire	8 rue Pierre Marzin
	22560 Trébeurden

COMMUNE DE TREDREZ LOCQUEMEAU	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
ALSH Périscolaire	Rue de l'Ecole
	22300 Trédrez Locquemeau

COMMUNE DE TREGASTEL	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
ALSH Périscolaire	Rue du Palacret
	22730 Trégastel
ALSH Extrascolaire	Rue du Palacret
	22730 Trégastel

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

ALSH Ados	Espace Jeunes
	Centre des Congrès – P
	22730 Trégastel

COMMUNE DE TRELEVERN	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
Alsh extrascolaire – (Commune conventionnée)	Commune de Louannec
	Cité carlouar
	22700 Louannec

COMMUNE DE TREVOU TREGUIGNEC	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
ALSH	
ALSH Périscolaire – Trévou Tréguignec	Accueil du soir
	Place du 19 mars 1962
	22660 Trévou Tréguignec
ALSH extrascolaire – (Commune conventionnée)	Commune de Louannec
	Cité carlouar
	22700 Louannec

COMMUNE DE TREZENY	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
ALSH Périscolaire - Kermaria Sulard - Commune conventionnée	SIRP DE COATREVEN 14 rue de la Mairie
	22450 Kermaria Sulard
ALSH Périscolaire – Camlez Commune conventionnée	SIRP DE COATREVEN 23 chemin de Prat Lan
	22450 Camlez

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

ANNEXE 3 – PLAN D'ACTIONS 2026 -2030 - MOYENS MOBILISÉS PAR CHAQUE SIGNATAIRE DANS LE CADRE DES OBJECTIFS PARTAGÉS

Cette convention est issue des bilans de la CTG 2021-2025 et du schéma territorial des services aux familles. Suite à l'Analyse des Besoins Sociaux qui nous donne un portrait social du territoire des constats ont été établis. Le COTECH composé des chargés de coopération du territoire a proposé une méthode collaborative avec les acteurs du territoire pour définir des enjeux et les objectifs en lien avec les besoins des familles, en intégrant les obligations du Service Public de la Petite Enfance. A l'issue des différents ateliers des fiches actions ont été élaborées afin de définir les grandes lignes de la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale sur la période de 2026 à 2030. Le COPIL a validé les objectifs et enjeux suivants :

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

ENJEU 1 : FACILITER et GARANTIR UNE EQUITE D'ACCES AUX STRUCTURES D'ACCUEIL DES ENFANTS et RESSOURCES DU TERRITOIRE	Objectifs ou défis pour le territoire	Fiche action 2026 - 2030
	1- Adapter l'offre d'accueil sur le territoire et pour toutes les familles Permettre aux familles quel que soit leur localisation et leur situation d'avoir accès aux services	1 - Mettre en place l'observatoire social du territoire LTC
	2 – Améliorer l'accompagnement des familles par une meilleure connaissance des acteurs et des ressources	2 - Développer et piloter un réseau d'acteurs Petite Enfance_ Enfance_Jeunesse
		3- Renforcer la visibilité des ressources des Services aux familles
ENJEUX 2 : PROPOSER UNE OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE , ENFANCE, JEUNESSE DE QUALITE et ADATEE AUX BESOINS	Objectifs ou défis pour le territoire	Fiche action 2026 - 2030
	1-Maintenir une offre de qualité et lutter contre la pénurie de personnel	4 -Développer l'attractivité et la valorisation des métiers
	2- Améliorer l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques	5 - Déployer un outil de suivi de l'accueil de l'enfant
	3- Faciliter, améliorer l'accompagnement des familles vulnérables et à besoins spécifiques Repérer les publics hors parcours	6- Proposer des dispositifs adaptés aux besoins spécifiques des familles
ENJEU 3 : DEVELOPPER LE SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE et VALORISER LES LIEUX D'ANIMATION A LA VIE SOCIALE	Objectifs ou défis pour le territoire	Fiche action 2026 - 2030
	1- Développer les lieux ressources pour les familles, pour réduire l'isolement des familles	7 - Proposer une expérimentation d'un dispositif ressource sur l'ensemble du territoire
	2- Renforcer la connaissance des lieux ressources sur le territoire	8- Poursuite du travail de réseau des acteurs de la parentalité, pour mieux cerner les besoins et adapter les projets
	3 – Implication des parents dans les projets	9- Impliquer les parents dans les projets pour une meilleure participation,
ENJEU 4 : L'ACCES AUX DROITS et aux logements pour les jeunes	Objectifs ou défis pour le territoire	Fiche action 2026 - 2030
	1 – Meilleure connaissance des structures existantes	10 - Créer un guide adapté aux jeunes
	2- Repérage et accompagnement des publics hors parcours	11- Poursuivre le travail de réseau des acteurs en contact des jeunes 12- Développer la prévention à destination des jeunes du territoire
	3- Réduire la fracture numérique	13- Proposer des accompagnements adaptés aux besoins des jeunes

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

Option : Tableau récapitulatif des compétences des autorités organisatrices des modes d'accueil des jeunes enfants par commune et/ou EPCI :

Nom de la Commune (Indiquer seulement les communes qui exercent au moins une compétence d'AO)	Nb d'habitants	Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire	Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;	Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ; les communes de + de 10 000 habitants élaborent un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant	Soutenir la qualité des modes d'accueil ; les communes de + 10 000 habitants se dotent d'un relais petite enfance (RPE) à compter du 1er janvier 2026
Trébeurden	+3500 3761 hbts	Transférée par la commune à l'EPCI	Transférée par la commune à l'EPCI	Transférée par la commune à l'EPCI	Exercée par la commune
Pleumeur Bodou	+3500 3809 hbts	Transférée par la commune à l'EPCI	Transférée par la commune à l'EPCI	Transférée par la commune à l'EPCI	Exercée par la commune
Plestin Les G.	-3500 3635 hbts	Transférée par la commune à l'EPCI	Transférée par la commune à l'EPCI	Transférée par la commune à l'EPCI	Exercée par la commune
Perros Guirec	+3500 7175	Transférée par la commune à l'EPCI	Transférée par la commune à l'EPCI	Transférée par la commune à l'EPCI	Exercée par la commune
Ploubezre	+3500 3743 hbts	Transférée par la commune à l'EPCI	Transférée par la commune à l'EPCI	Transférée par la commune à l'EPCI	Exercée par la commune
Lannion	+ 10 000 22344 hbts	Transférée par la commune à l'EPCI	Transférée par la commune à l'EPCI	Transférée par la commune à l'EPCI	Exercée par la commune
EPCI		Actions sociales d'intérêt communautaire Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 100 259 habitants			Exercée par l'EPCI sur les pôles de Cavan , Plouaret, Tréguier Lézardrieux et une partie du pôle de Plestin

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

ENJEU 1 : FACILITER et GARANTIR UNE EQUITE D'ACCES AUX STRUCTURES D'ACCUEIL DES ENFANTS et RESSOURCES DU TERRITOIRE

Action 1 Mettre en place un observatoire PEEJ – social

Diagnostic initial	Public cible
✓ Pas d'observatoire mis en place à l'échelle du territoire ✓ Exigence du SPPE d'avoir un observatoire Petite Enfance ✓ Analyse des Besoins Sociaux en 2021, à renouveler en 2026	Elus Partenaires Services de l'agglomération Gestionnaires de structure
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
Adapter l'offre d'accueil sur le territoire et pour toutes les familles Permettre aux familles quel que soit leur localisation et leur situation d'avoir accès aux services ✓ Avoir des éléments démographiques à jour ✓ Recenser les besoins et l'offre d'accueil disponible (les EAJE, les LAEP, les structures PSU et PAJE...) ✓ Identifier les besoins des familles pour proposer des dispositifs adaptés (besoins spécifiques, public hors parcours...) ✓ Identifier les zones à couvrir en termes d'accueil du jeune enfant et de l'enfant ✓ Ajuster les projets de développement de service aux besoins ✓ Partager avec les élus et acteurs du territoire ✓ Orienter les décisions politiques du territoire pour établir une trajectoire des services aux familles.	Mise en place d'un Comité technique pour la création, l'analyse et le suivi : 1) pour définition des indicateurs puis années suivantes mise à jour 2) compilation, analyse et partage Plusieurs groupes de travail pour couvrir les besoins du service : Petite Enfance / Enfance /Jeunesse Compilation avec la cohésion sociale pour la partie santé et personnes âgées ✓ Rédiger et mettre en œuvre le schéma pluri annuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant. (SPPE) ✓ Faire le lien avec les services transversaux (mobilité, habitat, santé, prévention...) Moyens humains pour le pilotage de la CTG par les chargés de coopération Communication aux partenaires, services et élus : frais de support, temps dédié
	Echéances de réalisation
	Lancement début 2026 (février) Production d'un diagnostic 2ème semestre 2026 (octobre) Tous les ans sur le même rythme
Pilote de l'action	**Résultats attendus**
C.I.A.S. de LTC (chargés de coopération CTG / service cohésion sociale)	Portrait de territoire mis à jour Offre de service adaptée aux besoins des familles Ajustement de l'offre aux évolutions constatées Maintien et développement de l'offre de service Pilotage renforcé de la politique territoriale (COPIL)
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
Chargés de coopération des communes CCAS Relais Petite Enfance Directrices de crèche CAF / MSA PMI Associations Acteurs de l'insertion Référents ou élus en charge de la politique petite enfance-enfance-jeunesse	Nombre de réunions (2/an) Fréquence de mise à jour de l'observatoire (pour répondre à l'objectif d'actualisation, 1/an) Participation des partenaires

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

Action 2 Développer et piloter un réseau d'acteurs Petite Enfance_Enfance_Jeunesse

Diagnostic initial	Public cible
Volonté d'améliorer, de faciliter l'accompagnement des familles Les dispositifs ne sont pas toujours connus par les usagers et les partenaires. La force du réseau permet de mieux connaitre les ressources d'un territoire Besoin des professionnels d'être outillés pour mieux accompagner les familles	Les acteurs de la Petite Enfance L'enfance Et la jeunesse Et les partenaires des services aux familles
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
Améliorer l'accompagnement des familles par une meilleure connaissance des acteurs et des ressources • Identifier et mobiliser les acteurs de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse • Créer une dynamique collective autour des enjeux locaux. • Favoriser la connaissance mutuelle entre les structures. • Renforcer la complémentarité et la coordination des actions menées. • Co-construire des réponses adaptées aux besoins des professionnels et des usagers • Favoriser l'émergence de projets partenariaux innovants, sur des thématiques communes • Travailler sur une charte d'accueil du jeune enfant et de la jeunesse • Faire connaître les ressources existantes	Mise en place de groupes thématiques (Petite Enfance / Enfance /Jeunesse). Réunion de lancement ou de poursuite du réseau (jeunesse et Petite enfance) Rappel des objectifs Identification des besoins pour réfléchir sur les outils à mobiliser le projet, l'échéance... Réfléchir à la création d'une plateforme de ressources communes à l'échelle de LTC, outil collaboratif Moyens humains pour le pilotage de la CTG par les chargés de coopération Moyens financiers nécessaires si création d'une plateforme
	Echéances de réalisation
	1 réunion / trimestre Démarrage en janvier 2026
Pilote de l'action	**Résultats attendus**
C.I.A.S. de LTC (chargés de coopération CTG et de coopération thématique)	Dispositifs et ressources mieux identifiées Parcours des familles facilité Partenariats renforcés
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
MDD/ Acteurs/ Education nationale, associations Référents ou élus en charge de la politique petite enfance-enfance-jeunesse Chargés de coopération des communes CAF/MSA	Nombre de réunions organisées Nombre de participants aux réunions Projets menés

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

Action 3 Renforcer la visibilité des ressources des Services aux familles

Diagnostic initial	Public cible
Volonté d'améliorer, de faciliter l'accompagnement des familles Les dispositifs ne sont pas toujours connus par les usagers et les partenaires Le Relais Petite Enfance pas toujours identifié comme porte d'entrée pour les familles dans la recherche d'un mode d'accueil, malgré la mise en place du guichet unique.	Les familles, parents, futurs-parents Professionnels Elus
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
Améliorer l'accompagnement des familles par une meilleure connaissance des acteurs et des ressources ✓ Améliorer la connaissance des services et dispositifs existants ✓ Favoriser l'accès aux droits et aux services ✓ Valoriser l'offre locale ✓ Renforcer la visibilité du Relais Petite Enfance	Créer un guide de l'ensemble des services et ressources du territoire à destination des familles et des professionnels Inventaire des structures et ressources Réalisation de cartographies Travail sur le format du guide (numérique, papier) Diffusion du guide en ligne, réseaux sociaux Impression pour distribution (partenaires, structures) Temps fort pour diffusion
	Echéances de réalisation
	Fin 2027 pour le guide, après la mise en place de l'observatoire Social et la production des données.
Pilote de l'action	**Résultats attendus**
C.I.A.S. de LTC (chargés de coopération CTG et de coopération thématique)	Création du guide Davantage de familles accompagnées par le Relais Petite Enfance
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
CAF, MSA, PMI, associations, communes, acteurs ... Chargés de coopération communaux	Nombre de structures recensées Nombre de guides diffusés, nombre de visiteurs sur la plateforme Nombre de familles ayant sollicité le RPE Retours des professionnels sur les effets constatés

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

ENJEU 2 : PROPOSER UNE OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE DE QUALITE et ADAPTEE AUX BESOINS

Action 4 Développer l'attractivité et la valorisation des métiers

Diagnostic initial *(extrait ou résumé du diagnostic global)*	**Public cible**
Difficultés de recrutement et manque d'attractivité des métiers de la petite enfance et de l'enfance Les professionnels expriment des situations d'accueil complexes qui nécessitent de la formation	Gestionnaires de structures Professionnels PEEJ
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
Maintenir une offre de qualité et lutter contre la pénurie de personnel ✓ Réfléchir à la valorisation et la reconnaissante des métiers ✓ Proposer des actions permettant de faciliter les recrutements ✓ Maintenir une qualité de service par la formation des professionnels	Aprés la mise en place de l'observatoire PEEJ et la production des données et le renforcement des réseaux d'acteurs Recensement des besoins Groupe de travail pour la création d'un événement (campagne d'information, ateliers découvertes, témoignages, forum, ...) Groupes de travail sur des expérimentations (pool de remplacement, ADP, revalorisation des salaires, visibilité de l'offre de stages et d'apprentissage...)
	Echéances de réalisation
	2027 selon le format retenu En continu sur la réflexion autour des projets de formation, d'analyse de la pratique
Pilote de l'action	**Résultats attendus**
C.I.A.S. de LTC	Moins de difficultés dans les recrutements de personnel en crèche et en ALSH Qualité d'accueil Diminution des arrêts maladies, absentéismes Amélioration des conditions de travail Moins de contrats de remplacement
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
Chargés de coopération Animatrices RPE Référente Insertion service économie LTC France travail, Ajoca, organismes de formation	Nombre d'événements organisés Nombre de participants Retours des employeurs Suivi du recensement

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

Action 5 : Créer un outil de suivi de l'accueil de l'enfant à besoins spécifiques

Diagnostic initial *(extrait ou résumé du diagnostic global)*	Public cible
1 enfant sur 6 naît avec des troubles du neurodéveloppement Difficultés à répondre aux besoins des familles : mono-parents, séparation, réinsertion, atypie... Difficultés d'accueil des enfants aux besoins spécifiques : troubles du comportement, accueil des enfants de moins de 3 ans en ALSH ... Discontinuité du projet d'accueil de l'enfant entre les différentes structures.	Gestionnaires de structures Professionnels PEEJ
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
Améliorer l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques ✓ Créer un outil commun sur le territoire pour des pratiques communes et faciliter le parcours du parent et le projet d'accueil des enfants ✓ Développer les passerelles entre les structures	Lancer le réseau Créer l'outil Partager avec les acteurs Mise en œuvre et suivi
	Echéances de réalisation
	Fin 2026
Pilote de l'action	**Résultats attendus**
C.I.A.S. de LTC par le biais du groupe Handicap Agir tôt Chargés de coopération Co-pilote : Pôle Ressources Accueil Inclusif	Nombre de dossiers suivis Moins de difficultés exprimées dans l'accueil des enfants Nombre d'enfants à besoins spécifiques accueillis au sein des structures
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
MDD Education nationale Les structures collectives, des représentantes des assistantes maternelles/ MDPH/ structure médico-sociales/ collectivités Associations spécialisées	Création de l'outil Utilisation de l'outil Retour des équipes et des parents sur l'utilisation de l'outil Le nombre de fiches mises en place Le nombre de situations étudiées Ressenti des équipes par rapport à l'accueil

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

Action 6 : Proposer des dispositifs adaptés aux besoins spécifiques des familles

Diagnostic initial	Public cible
Difficultés à répondre aux besoins des familles : mono-parents, séparation, réinsertion, atypie... Difficultés d'accueil des enfants aux besoins spécifiques : troubles du comportement, accueil des enfants de moins de 3 ans en ALSH ... Discontinuité du projet d'accueil de l'entre entre les différentes structures.	Gestionnaires de structures Professionnels PEEJ
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
Faciliter, améliorer l'accompagnement des familles vulnérables et à besoins spécifiques Repérer les publics hors parcours ✓ Améliorer la visibilité des besoins spécifiques ✓ Proposer des dispositifs répondants aux besoins identifiés en terme d'insertion, atypie, mono-parents	2027, après la mise en place de l'observatoire PEEJ et la production des données Poursuite du forum insertion
	Echéances de réalisation
	2027
Pilote de l'action	**Résultats attendus**
CIAS LTC : chargé de coopération CTG Chargés de coopération thématique Pôle Ressources accueil inclusif	Nombre de dossiers suivis
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
MDD Education nationale Associations spécialisées EFS Acteurs de l'insertion Comité Territorial Emploi Formations Insertion	Création de l'outil Utilisation de l'outil Retour des équipes

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

ENJEU 3 : DEVELOPPER LE SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE et VALORISER LES LIEUX D'ANIMATION A LA VIE SOCIALE

Action 7 : Proposer une expérimentation d'un lieu ressource sur l'ensemble du territoire

Diagnostic initial	Public cible
Un seul lieu d'accueil et d'écoute enfants – parents à Lannion pour le territoire Augmentation des situations difficiles à gérer au sein des structures Augmentation des difficultés des familles dans leur parcours de parents Contribution des Espaces de Vie Sociale au soutien à la parentalité, mais des lieux encore mal identifiés	Gestionnaires de structures Professionnels PEEJ
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
Développer les lieux ressources pour les familles, pour réduire l'isolement des familles et répondre au répit parental ✓ Mettre en œuvre un accompagnement dans le cadre des 1000 premiers jours ✓ Envisager les différentes expérimentations possibles répondants aux besoins	Après la mise en place de l'observatoire PEEJ et la production des données et le renforcement des réseaux d'acteurs Bilan des événements parentalité Groupe de travail sur la réflexion du projet Fin 2026
	Echéances de réalisation
	2027
Pilote de l'action	**Résultats attendus**
CIAS de LTC : chargé de coopération Chargé de coopération thématique	Des lieux ressources supplémentaires sur le territoire
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
MDD Education nationale Associations spécialisées CAF MSA Acteurs PEEJ	Faisabilité du projet Nombre de familles accueillis Nombre de temps d'accompagnement proposés

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

Action 8 : Poursuivre le travail de réseau des acteurs de la parentalité

Diagnostic initial *(extrait ou résumé du diagnostic global)*	Public cible
Un seul lieu d'accueil et d'écoute enfants – parents à Lannion pour le territoire Augmentation des situations difficiles à gérer au sein des structures Augmentation des difficultés des familles dans leur parcours de parents Contribution des Espaces de Vie Sociale au soutien à la parentalité, mais des lieux encore mal identifiés. Des questionnements des familles nombreux au sein des structures Des professionnels avec le besoin de s'outiller, de connaître les ressources du territoire	Professionnels PEEJ Espaces de Vie Sociale Les familles
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
Renforcer la connaissance des lieux ressources sur le territoire pour mieux cerner les besoins et adapter les projets Mettre en place une démarche participative des familles ✓ Œuvre dans le champ des 1000ers jours ✓ Avoir une cartographie des ressources	Bilan des événements Poursuite du réseau et renouvellement du temps fort Répertoire des actions menées tout au long de l'année Contribution au guide
	Echéances de réalisation
	Dès 2026 jusqu'en 2030
Pilote de l'action	**Résultats attendus**
CIAS de LTC : chargés de coopération thématique	Identification des ressources et des acteurs par les familles Familles mieux accompagnées dans leur parcours
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
Chargés de coopération communaux MDD Education nationale Associations spécialisées Espaces de Vie Sociale CAF MSA	Nombre de réunion dans la mise en réseau Nombre de participants aux réunions Nombre d'événements et nombre de participants

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

Action 9 : Impliquer les parents dans les projets

Diagnostic initial *(extrait ou résumé du diagnostic global)*	Public cible
Un seul lieu d'accueil et d'écoute enfants – parents à Lannion pour le territoire Augmentation des situations difficiles à gérer au sein des structures Augmentation des difficultés des familles dans leur parcours de parents Contribution des Espaces de Vie Sociale au soutien à la parentalité, mais des lieux encore mal identifiés	Les parents et futurs parents
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
Améliorer la connaissance des besoins des familles et faire participer les familles aux projets pour le territoire ✓ Meilleure connaissance des besoins des familles ✓ Participation aux actions et projets ✓ Accompagner un collectif de parents	Réalisation d'un questionnaire / services Interroger les parents sur les problématiques récurrentes, leurs besoins S'appuyer sur le réseau parentalité Réflexion à la mise en place d'un Conseil de parents
	Echéances de réalisation
Pilote de l'action	**Résultats attendus**
CIAS de LTC : chargé de coopération	Mobilisation des parents Répondre à leurs besoins
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
MDD CAF MSA Acteurs de la parentalité Espaces de Vie Sociales Associations de parents d'élèves Structures Petite Enfance et Enfance Jeunesse	Nombre d'événements et d'actions Nombre de participants Constitution d'une instance représentative de parents

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

ENJEU 4 : L'ACCES AUX DROITS et aux logements pour la jeunesse

Action 10 : Créer un guide des ressources adaptées à la jeunesse

Diagnostic initial *(extrait ou résumé du diagnostic global)*	**Public cible**
Manque de connaissance des ressources, des dispositifs Difficultés d'accès aux droits pour les publics isolés, vulnérables Une santé mentale des jeunes qui se dégrade : ✓ Augmentation des troubles anxieux chez les jeunes adultes (+9,1% en 4 ans) * ✓ Proportion des 15-24 ans sans emploi ni scolarisés (neets), 14% / (10% au niveau national) ✓ Le suicide est la 2ème cause de décès chez les 15-24 ans *	Les jeunes de 11 à 30 ans Les jeunes hors parcours, qui ne sont ni scolarisés, ni en emploi et ne bénéficient pas de l'accompagnement des services
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
Meilleure connaissance des structures existantes ✓ Promouvoir les ressources ✓ Renforcer le réseau d'acteurs en terme d'outil ✓ Adapté l'accompagnement des jeunes	Dans le cadre du réseau des acteurs jeunesse Recensement des ressources existantes Compilation des ressources Réfléchir à la modalité de partage entre acteurs et à destination des jeunes S'appuyer sur la plateforme existante Soliguide
	Echéances de réalisation
	2027 pour la proposition d'outil Mise en œuvre et suivi sur la durée de la CTG
Pilote de l'action	**Résultats attendus**
CIAS de LTC : chargé de coopération jeunesse	Diminution de non recours aux droits Augmentation de jeunes accompagnés Meilleure santé mentale
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
MDD Partenaires parentalité CAF MSA Acteurs de la jeunesse Associations étudiantes Ajocca CLSM	

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

Action 11 : Développer la prévention à destination des jeunes du territoire

Diagnostic initial *(extrait ou résumé du diagnostic global)*	Public cible
Manque de connaissance des ressources, des dispositifs Difficultés d'accès aux droits pour les publics isolés, vulnérables Une santé mentale des jeunes qui se dégrade : ✓ Augmentation des troubles anxieux chez les jeunes adultes (+9,1% en 4 ans)* ✓ Proportion des 15-24 ans sans emploi ni scolarisés (neets), 14% / (10% au niveau national) ✓ Le suicide est la 2ème cause de décès chez les 15-24 ans *	Les jeunes de 11 à 30 ans Les hors parcours
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
Repérage et accompagnement des publics hors parcours Travail de prévention avec les ressources, acteurs prévention du territoire Identifier les jeunes non-inscrits dans des dispositifs et les accompagner dans leurs besoins	Faire le lien avec le réseau jeunesse Identifier les thématiques à prioriser S'appuyer sur les structures et projets en cours CISPD
	Echéances de réalisation
Pilote de l'action	**Résultats attendus**
CIAS de LTC : chargé de coopération jeunesse et cohésion sociale	Moins de non recours aux droits Davantage de jeunes accompagnés Meilleure santé mentale
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
MDD Partenaires parentalité CISPD	
Spécificités par autorité organisatrice signataire	

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

Action 12 : Proposer des accompagnements adaptés aux besoins des jeunes

Diagnostic initial *(extrait ou résumé du diagnostic global)*	Public cible
Manque de connaissance des ressources, des dispositifs Difficultés d'accès aux droits pour les publics isolés, vulnérables Une santé mentale des jeunes qui se dégrade : ✓ Augmentation des troubles anxieux chez les jeunes adultes (+9,1% en 4 ans)* ✓ Proportion des 15-24 ans sans emploi ni scolarisés (neets), 14% / (10% au niveau national) ✓ Le suicide est la 2ème cause de déces chez les 15-24 ans *	Les jeunes de 11 à 30 ans Les hors parcours
Objectifs opérationnels	**Modalités de mise en œuvre**
Lutter contre la fracture numérique et le non-recours aux droits des jeunes Favoriser l'autonomie des jeunes dans leurs démarches Renforcer la visibilité des structures et ressources Création d'un guide spécifique au territoire	Mettre en place un groupe projet Identification des thématiques prioritaires Inventaire des acteurs et des ressources Réflexion sur le format attractif, adapté au public cible S'appuyer sur l'expérimentation d'une permanence CAF dans les EFS de Plouaret et Tréguier (1er semestre 2026)
	Echéances de réalisation
	2026 mise en place du groupe de travail 2027
Pilote de l'action	**Résultats attendus**
CIAS, chargé de coopération jeunesse – Référent EFS	Amélioration de la santé mentale des jeunes
Partenaires sollicités	**Indicateurs d'évaluation**
Ajoca, France travail, centres sociaux, établissements scolaires, associations de jeunes, santé, logement, mobilité... Services jeunesse CAF MSA	Nombre de structures et ressources recensées Nombre de guide diffusés, consultés Retour de satisfaction des jeunes, via un questionnaire Amélioration de la santé mentale des jeunes et de leur orientation

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

ANNEXE 4 – MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

Ces instances de pilotage de la CTG s'appuient sur :

- un comité de pilotage, chargé de l'impulsion et de la prise de décision, mais aussi garant du suivi du plan d'action découlant du diagnostic partagé ; il est composé de des principaux acteurs décideurs et financeurs représentés à un niveau politique et stratégique. Ce comité se réunit une à deux fois par an ;
- des commissions de travail, structurées par thématique ou par territoire autour des principaux objectifs prioritaires du plan d'action ; leur rôle est de développer une expertise thématique et de garantir la planification des actions dans les domaines sectoriels qui les concernent. Elles sont composées des représentants des acteurs locaux et les opérateurs à un niveau technique et engageant une forte expertise.

Mis au service des projets de territoire, les chargés de coopération sont, par leur capacité à mobiliser les expertises et les ressources, de véritables leviers d'aide à la décision des élus et des acteurs du territoire. Ils sont mobilisés notamment au titre du SPPE sur différents aspects :

- l'aide à la décision notamment dans une perspective de transfert ou de prise de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent le déploiement des services sur le territoire ;
- l'animation et la mise en synergie d'un réseau d'acteurs et de soutien aux initiatives des habitants ;
- la mobilisation des dispositifs et ressources mobilisables et en particulier les communautés professionnelles agissant en matière de qualité des équipements et services ;
- la conduite des démarches de diagnostic et d'évaluation.

Véritable stratégie pour animer et faire vivre le projet du territoire, la mobilisation des fonctions de coopération est coconstruite par les signataires de la CTG. Les chargés de coopération sont pleinement mobilisés sur le suivi de la CTG. Ils font le lien entre le Copil CTG et les différentes instances thématiques.

Des groupes thématiques co-animés par la chargée de coopération Ctg et un référent thématique, seront composés d'élus et techniciens.

Les comités thématiques sont associés à la démarche d'évaluation, de diagnostic *(recueil de besoins)*, de priorisation des enjeux et définition du plan d'actions.

Les référents en charge de la démarche sur le territoire sont :

- **BULTEAU Aline, conseillère territoriale en action sociale, au nom de la Caf**
- **SMITS Carine, Directrice PEEJ et chargé de coopération CTG, au nom de l'EPCI,**

L'instance technique se compose de :

Pour la Caisse d'allocations familiales :
Aline BULTEAU, Conseillère territoriale

Pour Lannion Trégor Communauté:

Doudja KOUFI, Directrice du CIAS

SMITS Carine, Directrice du service Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, référente technique .

Les services de Lannion Trégor Communauté : habitat, EFS, Insertion, Action sociale, mobilité...

Les chargés de coopération thématiques : Petite enfance / Parentalité / Enfance / Jeunesse du territoire

Pour La Maison du Département :
La directrice de la Maison du département
Les représentant des services de la MDD

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201990-20251128-20250073-DE
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251104-CC_2025_0224-DE

ANNEXE 5 – DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL (COMMUNAUTAIRE) DE LA COMMUNE DE (XXX) *(REGROUPEMENT DE COMMUNES OU COMMUNAUTE DE COMMUNES)*.....EN DATE DU .....